

---

Vol. 57 LÈVIS — OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1951 No 4

---

N° 676

# LE BULLETIN

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.



DIRECTEUR

ANTOINE ROY

---

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
*Ministère des Postes, Ottawa.*

# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$3.00 par année.

---

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Chemin Gomin,

SAINTE-FOY, Québec.

---

---

---

---

---

## SOMMAIRE

*Octobre — Novembre — Décembre*

1951

JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — La Famille Sainte-Marie, de Laprairie .....	179
HONORABLE JUGE E. FABRE-SURVEYER. — Le Moine de Sérigny: sa descendance .....	185
FERNAND OUELLET. — Denis-Benjamin Viger et le problème de l'annexion .....	195
QUESTIONS. — Inondations sur la rivière Sainte-Anne et dans le Bassin de la Rivière Saint-François. Journaux anciens des cantons de l'Est .....	206
LEON ROY. — Notre plus ancienne famille Morisset (suite) ..	207
J.-GERARD BOUSQUET. — Jean-Baptiste Bousquet, le patriote .....	217
QUESTION. — Une famille de robe: les Cugnet, par J.-E. Roy ..	222
ROBERT-LIONEL SEGUIN. — Une tentative d'assassinat sur la personne d'un ancien seigneur canadien .....	223
JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Bâtonnier de Montréal, 1933-1952 .....	226
TABLE des Matières du cinquante-septième volume, 1951 .....	227

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 57

LÉVIS — OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE

No 4

Famille Sainte-Marie, de Laprairie

Par JEAN-JACQUES LEFEBVRE

*Conservateur des Archives  
Judiciaires de Montréal*

**P**OUR illustrer la continuité des hérédités françaises au pays du Québec, ajoutons au *Dictionnaire ... de Tanguay*, et amenons-le, partiellement, à jour. (1)

I. — Sainte-Marie, Louis, né à Tours, paroisse Saint-Symphorien fils de Louis et de Marguerite Léigné, épousa à Montréal, le 31 mai 1667 :

Gouard, Mathurine, née vers 1650 à Paris, paroisse Saint-Sulpice, fille de Gilles et de Catherine LEGER.

Louis Sainte-Marie vécut à Montréal et y mourut le 1er décembre 1702. Sa femme, Mathurine GOUARD, dicta son testament à Montréal, le 5 décembre 1720 à Jacques David, notaire. Elle avait alors 70 ans. La date et le lieu de son décès n'ont pas été retrouvés de nos jours.

Sont issus de leur mariage, entre autres :

Michel, 1668-1749, marié à Laprairie en 1795 à Marguerite Brosseau; Catherine, 1670-1703, mariée à Montréal en 1684 à Jérôme Lonctin; Antoine, 1672-1703, marié à Marie Seguin; Angélique, 1676-1714, mariée à Montréal en

(1) Généalogie partielle V. C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. I, 411 et 554; vol. V, 512-513; vol. VII, 220-221. Aussi Etude similaire sur les SAINT-DENIS, B. R. H., janvier-mars 1951.

1694 à René Dupuis; Marie, 1678-1725, mariée à Montréal en 1700 à François Brossard; François, 1681-1751, marié à Longueuil (a) en 1705 à Marguerite Bourbon; (b) en 1723 à Madeleine Supernon; Antoinette, 1683-1758 (?), mariée à Montréal en 1713 à Jean Jeannes.

II. — Sainte-Marie, François, né à Pointe-aux-Trembles de Montréal le 19 avril 1681, épousa d'abord à Longueuil le 26 janvier 1705, Bourbon, Marguerite, née à Laprairie le 18 janvier 1685, fille de Jean BOURBON, (tué à Laprairie par les Iroquois avec Jean Bateau, Jean Duval, et autres, le 4 septembre 1690), et de Marie Benoit (qui se remaria en 1695 avec Jean BESSET, de Chambly, et comme son premier mari, fut tuée par les sauvages en 1698).

Marguerite Bourbon-Sainte-Marie, mourut à Longueuil le 4 janvier 1723.

Sont issus de l'union Sainte-Marie et Bourbon:

François, marié (a) à Longueuil en 1739 à Marie-Joséphite Marsil; (b) en septembre 1765 à Catherine LABELLE, veuve de Nicolas REAUME; Joseph, marié à Laprairie en 1738 à Louise Piedalue; Louis, 1714-1795, marié à Longueuil en 1747 à Marie Marsil; Marguerite, mariée à Longueuil en 1733 à Marin Supernon (IIe); Jeanne, mariée à Longueuil en 1729 à Joseph Miville.

Après six mois de veuvage, François Sainte-Marie (IIe) convola à Longueuil, le 27 juin 1723 avec Supernon, Madeleine (1700-1758), fille de Marin Supernon-Lafontaine (1e), l'ancêtre paternel, entre autres, de notre contemporain, Eugène Lafontaine, (1857-1935), juge en chef de la Province de Québec de 1922 à 1932.

De son second mariage avec Madeleine Supernon, François Sainte-Marie eut entre autres enfants:

Françoise, mariée en 1742 à Pierre Achim; Antoine, marié à Longueuil en 1750 à Félicité Patenaude; Charles, marié à Longueuil trois fois:

a) en 1758 à Charlotte PATENAUDE;

b) en 1765 à Françoise PATENAUDE;

c) en 1771 à Louise BILLET; Toussaint, marié à Longueuil en 1770 à Félicité PATENAUDE.

François Sainte-Marie mourut à Laprairie le 4 novembre 1751.

III. — Sainte-Marie, Louis, né à Montréal le 11 novembre 1714 (fils de François et Marguerite BOURBON) épousa à Longueuil le 10 avril 1747 MARSIL, Marie-Madeleine, née à Longueuil en 1730, fille de Charles et de Marie Supernon.

Louis Sainte-Marie s'établit à Laprairie. Il y mourut le 10 décembre 1795 et fut enterré dans l'église paroissiale.

Issus du mariage de Louis SAINTE-MARIE et de Marie MARSIL:

1) Jean-Baptiste (IVe) (1750-1831), marié à Laprairie en 1776 à Marguerite BEAUVAIS. Le fils de ceux-ci, Jean-Baptiste (Ve) (1780-1853), marié à St-Constant en 1811 à Jovite NORMANDIN, devint major de milice. Leur autre fils, Antoine (Ve), marié à Laprairie en 1824 à Marguerite SEDILOT fut le père de LUDGER SAINTE-MARIE (1839-1913) candidat aux élections législatives dans le comté de Laprairie, en mars 1863, contre Alfred PINSONNEAULT, qui fut élu; leur fille, Appolline (Ve) (1781-1867), épousa à Laprairie en 1810 Claude GUERIN, plus tard capitaine de milice.

2) Marie-Françoise, épousa à Laprairie le 6 avril 1771, Joseph DUBUC, qui était coseigneur du fief DuTremblay en 1802 lors du mariage, à Longueuil, de leur fils, Pascal D. à Marie BRISSET;

3) Joseph (IVe), (1760-1849), marié à St-Philippe en 1786 à Marie-Anne BEAUVAIS dont le fils Louis (Ve) (1807-1887) épousa à St-Constant en 1836 Florence LONGTIN;

4) Louis (IVe) (1763-1832), marié à Longueuil en 1794 à Catherine Fournier, décédé à Laprairie pendant l'épidémie de 1832; il était officier de milice. Sa fille, Marie (Ve), mariée à Laprairie en 1818 à Jacques BROSSEAU (1794-1886), major de milice, fut la mère, entre autres, du docteur

Alfred-Toussaint BROSSEAU (1837-1900), éminent chirurgien et l'un des fondateurs de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal;

5) Louise (IVe), mariée à Laprairie en 1788 à François Senecal, plus tard lieutenant de milice,

et le suivant,

6) Pierre-Paul (1753-1829).

IV. — Sainte-Marie, Pierre-Paul, né à Laprairie le 30 juillet 1753 (fils de Louis et de Marie MARSIL), épousa à Laprairie, le 19 février 1781;

Bourassa, Marie-Marguerite (1758-1818), fille de François Bourassa et de Agnès Lefebvre, soeur, entre autres, de Vital Bourassa (1772-1860), capitaine de milice à Laprairie et de Hubert Bourassa, marié à Longueuil en 1797 à Marie DUBUC. Celui-ci fut le bisaïeul, entre autres, de notre contemporain, le colonel du Régiment de Maisonneuve en 1939, Me Robert Bourassa, du Barreau de Montréal.

En 1822, le 18 juin, Pierre-Paul Sainte-Marie convolait à St-Philippe, avec Marie TRUDEAU, veuve de Jacques GERVAIS. Il mourut subitement à Laprairie, le 23 juillet 1829.

Du mariage Sainte-Marie et Bourassa, sont nés, entre autres:

1) Pierre (V) marié à Longueuil en 1811 à Appolline Daigneau (dont le fils Pierre-Célestin, marié en 1835 à Geneviève STARNES, marchand à Laprairie, fut arrêté avec les Patriotes, le 7 novembre 1838). Pierre SAINTE-MARIE (époux d'Appolline Daigneau) était capitaine de milice à St-Constant en 1829 et encore en 1835;

2) Marguerite (1794-1872), mariée à Laprairie en 1816 à Eustache Demers de Saint-Philippe, aïeule maternelle par sa fille, Marguerite, mariée en 1832 à Toussaint ROBIDOUX, de J.-Emery ROBIDOUX (1843-1929), avocat, député de Châteauguay, en 1884, procureur général, 1890, secrétaire de la Province de Québec (1897), enfin juge (1901) à la Cour Supérieure;

3) Louis (V) (1795-1857) de St-Rémi, marié à St-Constant en 1820, à Rose DUPUIS, dont le fils, Louis SAINTE-MARIE (1835-1916), marié à Montréal en 1861 à Priscille CARON (1839-1910), fit comme capitaine dans la milice les campagnes contre les Fénéniens, en 1866 et en 1870; marchand à St-Rémi, il fut maire de son village en 1882, député de Napierville à la Chambre des Communes, (1887-1890), et à l'Assemblée Législative de Québec (1890-1897); par sa fille, Rosalie, mariée au docteur André HEBERT, de Saint-Rémi, Louis SAINTE-MARIE, le député est l'aïeul de notre contemporain, le docteur Pierre HEBERT, (1883-1950), coroner conjoint de Montréal. Son autre fille, Marie, épousa le docteur Arthur Cardinal (1856-1907) qui exerça sa profession à Sainte-Martine-de-Châteauguay, puis à Montréal;

4) et le suivant, Amable.

Sainte-Marie, Amable, (V), né à Laprairie en 1802, fils de Pierre-Paul Sainte-Marie et de Marie-Marguerite BOURASSA, épousa à Laprairie, le 2 juillet 1825, Barbeau, Suzanne (1794-1884), fille de Louis Barbeau et de l'Acadienne Suzanne HEBERT, soeur, entre autres de Louis BARBEAU (1783-1864), notaire, qui exerça sa profession plus de 50 ans à Laprairie.

Amable Sainte-Marie mourut à Laprairie le 27 janvier 1867 et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Du mariage Sainte-Marie-Barbeau, naquirent, entre autres:

Charles-Edouard, (1828-1902) marié à Montréal en 1853 à Sophie GOEDIKE (1829-1905), dont la fille, Marie-Anne (1875-194?), épousa à Montréal en 1895, Louis Coderre (1865-1935), avocat, député d'Hochelaga (1911) à la Chambre des Communes, secrétaire d'Etat du Canada en 1912, juge à la Cour Supérieure de Montréal, pendant vingt ans (1915-1935); et le suivant, Pierre-Adolphe.

(VI) Sainte-Marie, Pierre-Adolphe, né à Laprairie, en 1826 fils d'Amable SAINTE-MARIE et de Suzanne Barbeau, épousa à Laprairie le 16 octobre 1849 BROSSEAU, Sophie (1830-1899), fille de Joseph Brosseau et de Margue-

rite LEFORT, petite-fille du capitaine de barque Joseph BROSSEAU (1768-1819) qui périt dans la grande baie de Laprairie en mai 1819 avec plus de 40 voyageurs, domiciliés surtout à St-Constant et St-Philippe, et qu'il ramenait de Montréal (2). Pierre-Adolphe fut témoin au mariage de son fils, Adolphe, en 1902.

Sont issus du mariage Sainte-Marie et Brosseau, entre autres :

Pierre-Alphonse, marié à Laprairie en 1885 à Louise RAYMOND; Sophie (1851-1935) mariée à Laprairie en 1871 à Romuald Bourassa, père, entre autres, du lieutenant-colonel du 85<sup>e</sup>, Eugène BOURASSA (1876-1929); et Adolphe (1868-1948) marié à Laprairie le 28 octobre 1902 à Eva SAINTE-MARIE, (1884-1928), fille de Victor et d'Elise BROSSARD.

Adolphe et Eva Sainte-Marie eurent cinq filles, Rose, Laurette, Alice, Cécile, Claire et Renée, et trois fils, Pierre, né en 1913, Paul, marié en 1947 à Jeanne LARIVIERE et Adolphe marié a) à Laprairie en 1940 à Jeanne BRISSON; b) en 1947, à Yvonne Lavoie, fille du docteur Benoit LAVOIE, de Verdun.

J'ai connu Adolphe SAINTE-MARIE, né en 1868. Il avait sa propriété en un bel emplacement, face à la baie de Laprairie, où son bisaïeul, le capitaine Joseph BROSSEAU se noya en 1819. De haute taille, vigoureux, musclé, il avait l'oeil bleu, le regard direct, le teint clair, et la poignée de main solide. Un type de normand comme on aime à se les représenter.

---

(2) E. Z. Massicotte, — *Faits curieux de l'Histoire de Montréal*, Montréal, 1924, pp. 147-164.

# Le Moyne de Sérigny: sa descendance

Par L'HON. E. FABRE-SURVEYER

Montréal

Au tome 31 du *Bulletin des Recherches Historiques* (1925), p. 121), on trouve ce qui suit sous la signature de Régis Roy:

“LE LIEUTENANT LE MOYNE — En l'été de 1910, un lieutenant Le Moyne, de l'armée française, voulant sauver deux de ses hommes qui se noyaient dans le Gers, s'y jeta et périt avec eux. Les journaux du temps, paraît-il, auraient rapporté que ce Le Moyne était de la famille des Le Moyne de Longueuil, du Canada.

“Sans pouvoir répondre de façon positive, nous croyons ce lieutenant étranger à nos nobles Canadiens. Les fils de Charles, baron de Longueuil, se sont toujours distingués par un nom différent accolé à celui de la famille, et cette pratique a été continuée par leurs descendants. La seule branche qui ait fait souche en France, celle des Sérigny, était éteinte vers le milieu du dix-neuvième siècle.”

N'en déplaise à Régis Roy, la famille de Le Moyne de Sérigny n'est pas éteinte. Un de ses descendants, le marquis Gérard Le Moyne de Sérigny, faisait son droit à Bordeaux quand ses yeux tombèrent sur une communication du regretté Henri Capitant, à la Société de Législation comparée, sur les *Journées de droit civil français au Canada* (Montréal, 1934). Il y lut les phrases suivantes: “Ce code civil de Québec est très intéressant à étudier et l'on doit regretter qu'il ne soit pas plus connu et plus souvent cité chez nous”. Et plus loin: “Le code canadien et les mouvements de la jurisprudence canadienne ne sont pas étudiés en France. L'étude en serait du plus grand intérêt pour nous.”

Le marquis de Sérigny décida sur le champ de s'intéresser au droit de la Province de Québec, et sa thèse de doctorat, soutenue le 21 avril 1950, est intitulée: “Au carrefour de trois systèmes juridiques: le droit civil de la Province de

Québec.” Il eut l’amabilité de m’en faire l’hommage. En le remerciant, je lui demandai s’il avait quelque rapport avec Joseph Le Moyne de Sérigny, frère d’Iberville et de Bienville. Il me répondit en m’envoyant la généalogie de sa famille, que je reproduis ici, en y ajoutant quelques détails donnés par Régis Roy, qui aura eu le mérite de nous rappeler un compatriote dont nous avons lieu d’être fiers.

A son sujet, le R.P. Le Jeune disait, dans son *Dictionnaire général du Canada*, (1) à la fin de sa biographie du sieur de Sérigny: “. . . La clarté et l’enchaînement des documents recueillis ne permettent point de rédiger une biographie sûre et intéressante, à notre grand regret”. Au moins, nous pouvons maintenant compléter sa généalogie.

Joseph Le Moyne, sieur de Sérigny, né à Montréal le 22 juillet 1668, était le sixième des quatorze enfants issus du mariage de Charles Le Moyne, “serviteur, interprète, négociant, soldat, capitaine, commandant, procureur, anobli (par lettres patentes de mars 1668), seigneur de Châteauguay et de Sainte-Hélène”, dit un de ses historiens, et de Catherine Thierry, adoptée par Antoine Primot.

En 1687, le gouverneur Denonville, ayant décidé de punir les Iroquois de l’audace qu’ils avaient montrée sous son prédécesseur, M. de La Barre, fit prisonniers une quarantaine d’entre eux et les envoya à Marseille, où ils furent distribués sur des galères. Sérigny, qui possédait bien leur langue, leur fut donné pour interprète. Il fut désigné pour les ramener de Marseille à La Rochelle afin de les renvoyer au Canada.

En 1694, Sérigny commandait la “Salamandre”, qui fut mise à la disposition de son frère, Le Moyne d’Iberville, chargé par le roi de France d’aller s’emparer du fort Nelson, à la baie du Nord dite plus tard d’Hudson, auquel il donna le nom de Fort Bourbon. En 1695, il retournait en France avec ses vaisseaux.

Lieutenant de vaisseau, il commandait en 1698 la “Palmer”, à la baie d’Hudson. Passé en France, il y épousait, le 21 novembre 1699, Marthe-Elisabeth Héron. Il devait en

---

(1) Tome II, pp. 635-8.

avoir quatre enfants. Vers cette époque, le roi lui donna le commandement de l'“Atalante”.

En 1717, il devint commandant général de la Louisiane. Commandant, en 1718, du “Maréchal de Villars”, il fit, en 1719, avec son frère Bienville, le siège de Pensacola, et s'en empara. En 1723, il était nommé gouverneur de Rochefort. Il y mourut le 12 septembre 1734. Il avait acquis la châtellenie de Loire, près Rochefort, qui relevait du roi, et à l'exemple des Sieurs d'Isle, possesseurs avant lui de cette propriété, il porta, ainsi que ses descendants, le titre de marquis de Loire.

De son mariage avec Marthe-Elisabeth Héron naquirent :

1. *Pierre-Joseph-Charles-Antoine*, né à La Rochelle le 6 décembre 1700. Il servit toute sa vie dans la marine, après avoir pris part dans sa jeunesse au siège de Pensacola, commandé par son père. Il avait épousé, le 6 mars 1728, sa cousine germaine, Marie-Thérèse, fille de Pierre Le Moyne d'Iberville. Il était lieutenant de l'“Orox” en 1737. En secondes noces, il épousa Honorée-Anastasie l'Evequot des Charriers, dont il n'eut pas d'enfants. Mort à Vichy le 8 octobre 1753, il fut enterré dans l'église Saint-Blaise.

De son premier mariage étaient nés six enfants, comme nous le verrons plus loin.

2. Jean-Honoré-François-Xavier, chef de la branche de Luret, qui existe encore.

3. Catherine-Elisabeth, mariée le 22 décembre 1723 à Louis-Philippe de Rigaud, comte de Vaudreuil, (1) né à Québec en 1691, fils de “haut et puissant seigneur, Messire Louis-Plihippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur géénral de toute la Nouvelle-France, et de dame Louise-Elisabeth de Joybert. Le comte de Vaudreuil, un héros de la guerre de Sept ans, mourut à Tours en 1763. Il avait eu de son mariage, trois enfants: Louise-Elisabeth, mariée à Guy le Gentil, marquis de Paroy; Louis-Philippe, marquis de Vaudreuil (1724-

---

(1) V. sur le comte de Vaudreuil, P.-G. Roy, la **Famille Rigaud de Vaudreuil**, Lévis, 1938, pp. 55-71.

1802), né à Rochefort, décédé à Paris, (2) marié en 1767 à Madeleine de Roquefort, et Jean-Louis, comte de Vaudreuil (1728-1810), né à Revel, combattant sous de Grasse pendant la guerre de l'Indépendance américaine, marié en 1766 à Anne-Marie du Breuil de Théon. Leur postérité s'est perpétuée pendant plusieurs générations.

4. Une fille morte religieuse aux Dames hospitalières de la Rochelle.

Contrairement à Régis Roy, M. Gérard Le Moyne de Sérigny fait d'Honoré François-Xavier l'aîné des fils de Pierre Joseph-Charles-Antoine Le Moyne de Sérigny, ce qui explique qu'il prit le nom de marquis de Loire, et le fait naître au château de Loire, près de Rochefort, le 27 octobre 1733. Il était, dit Régis Roy, marquis de Loire, sieur de Sérigny, du Vergéroux, du Breuil-Magné, etc., et lieutenant de vaisseau. Le 27 juillet 1763, il épousa Suzanne de Queux, dame de Saint Hilaire, dont il eut trois enfants: Jean-Baptiste-Joseph, qui suit: Clémentine, morte jeune, brûlée dans son lit, et Justine, morte jeune. Il émigra sous la Révolution et mourut à Sèvres le 16 mai 1811.

1. Son fils, Jean-Baptiste-Joseph Le Moyne de Sérigny, marquis de Loire, naquit à Loire le 7 janvier 1767. Après qu'il se fut engagé dans la carrière de ses ancêtres, la Révolution le surprit: il émigra alors en Angleterre où il servit dans l'armée des Princes. Rentré en France, il fut retraits avec le grade de capitaine de frégate honoraire. Après avoir été maire de Sèvres il fut nommé le 10 avril 1813 maire de Rochefort, charge qu'il exerça jusqu'en août 1829. En premières noces, il épousa Marie-Jeanne de Tarragon, morte à Angers le 13 février 1844, dont il eut deux enfants. En mai 1845, il épousait Julie de Rémond qui décéda à Rochefort le 7 novembre 1854, sans postérité.

Le marquis de Sérigny mourut à Rochefort, le 30 juillet 1848, ayant eu deux enfants:

a) Joseph-Achille Le Moyne de Sérigny, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'Honneur, était en garnison

---

(2) Roy, *La famille Rigaud de Vaudreuil*, pp. 71-81.

à Toulon lorsqu'il fut emporté par le choléra en 1835. Comme il n'était pas marié, son père, qui lui survécut encore treize ans, fut par conséquent le dernier représentant mâle de la branche aînée Le Moyne de Sérigny de Loire, représentée aujourd'hui par la branche cadette Le Moyne de Sérigny de Luret.

b) Suzanne-Sidonie, née en 1808, épousa, en 1835, Eugène-Paul de Richeteau de la Coudre, officier démissionnaire. Elle mourut à Angers le 23 avril 1859, laissant de la postérité. Elle était la dernière de sa branche.

2. Un frère cadet d'Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, Michel-Joseph, né à Rochefort le 8 août 1735 (d'après M. Gérard Le Moyne de Sérigny), capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, épousa en premières noces Louise-Thérèse Héry de la Taudière, et en deuxièmes noces mademoiselle de Chatellard. Il mourut à La Rochelle en 1797, sans laisser de postérité.

Les autres enfants de Pierre-Joseph-Charles-Antoine Le Moyne de Sérigny, après Honoré-François et Michel-Joseph, sont les suivants :

3. Anne, née le 13 janvier 1738, non mariée.

4. Charles, né le 14 septembre 1739, mort enfant.

5. Louise-Elizabeth, née le 11 avril 1742, épousa le 20 mai 1770, Jacques-Joseph, marquis de Lestrade.

6. Marie-Elizabeth, mariée à Jean de Laage, seigneur de Volude, dont postérité.

Ici finit le rameau de Sérigny de Loire.

Passons maintenant au rameau de Sérigny de Luret, qui nous intéresse davantage, puisqu'il est encore vivant.

Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, fils puîné de Joseph Le Moyne de Sérigny, marquis de Loire, et de Marthe-Elizabeth Héron des Ormois, naquit à Loir le 12 octobre 1707. Capitaine au régiment du Roi, infanterie, chevalier de Saint-Louis, il fut élu aide-major du Ban de la noblesse en 1758 et président de l'Assemblée réunie à Rochefort le 13 juillet 1758.

Il avait épousé (a) le 16 février 1744, Anne Le Sour, veuve de Georges Chesnel, marquis d'Ecoyeux, seigneur de Fouras. Pas d'enfants de cette union. (b) Le 3 août 1755, il épousait Henriette-Marguerite Prévost de Sansac de Traversay née le 7 mars 1722 du mariage de messire Jean de Traversay et de dame Henriette du Quesne, descendante de Jean Guiton, maire de La Rochelle et petite nièce du vainqueur de Ruyter. Elle mourut le 9 octobre 1801. De ce mariage naquirent :

1. Henri-Honoré, qui suit :
2. Louis-Honoré, dit le chevalier de Bienville, né le 17 juillet 1759, mort garde marine en tombant dans la cale d'un navire. Célibataire.
3. Louise-Claire, qui épousa, le 26 octobre 1786, Jacques-Charles, chevalier de Brouilhac seigneur de Magné en Saintonge.
4. Louise-Antoinette, qui épousa, le 14 juin 1791, Louis-Augustin Jean.

Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, seigneur de Luret mourut à Taillebourg le 17 août 1792.

Henri-Honoré Le Moyne de Sérigny, chevalier, puis comte de Sérigny, naquit le 16 mars 1756, à Rochefort. Capitaine de vaisseau, commandant de la compagnie des élèves garde-pavillon de la marine, il émigra pendant la Révolution. Il servit dans l'armée des Princes sous les ordres du comte d'Hector. De 1809 à 1815, il fut maire de Saint-Jean-d'Angely. Il mourut à Rochefort le 3 janvier 1818.

Le 7 novembre 1780, au château de Luret, il avait épousé Marie-Elizabeth Claire Prévost de Sansac de Traversay, née à la Martinique le 27 mars 1758, fille de Jean-François Prévost de Sansac de Traversay et de Claire du Quesne. Elle mourut le 14 mars 1825, chez les Bénédictines de Saint-Jean-d'Angely.

De ce mariage naquirent :

1. Amédée-Honoré-Ferdinand-Marie, qui suit ;
2. Amélie-Henriette-Marie, née en 1783, morte le 19 novembre 1787 ;

3. Caroline-Claudine-Marie, née à Rochefort le 21 décembre 1788, morte à La Rochelle le 21 décembre 1797;

4. Marie-Claire, née à Rochefort le 10 octobre 1798, morte le 21 juillet 1804.

Amédée-Honoré-Ferdinand-Marie Le Moyne de Sérigny, plus haut nommé, comte de Sérigny, né à Rochefort le 18 octobre 1782, mort à Rochefort le 31 mars 1843, ancien élève de Polytechnique (1801-1803), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur. Il fit une carrière brillante dans le génie maritime et fut de 1830 à 1832 directeur des constructions navales à Rochefort; membre du conseil général de la Charente-Inférieure.

Il avait épousé, le 12 septembre 1807, sa cousine germaine Henriette-Catherine-Augustine Prévost de Sansac de Traversay, née à la Martinique le 29 décembre 1787, fille d'Auguste-Jean Prévost de Sansac de Traversay, sous-préfet de La Rochelle, et de Catherine-Eugénie de Jorna de la Calle, dont il eut six enfants:

1. Eugène-Henri, né à Rochefort le 10 août 1809, mort à Lorient le 4 mars 1812;

2. Marie-Amédée, né à Rochefort le 10 août 1810, mort à Lorient le 1er juin 1812;

3. Adèle-Clémence, née à Lorient le 28 juin 1812, morte le 12 septembre 1812.

4. Marie-Henriette, née à Toulouse le 2 septembre 1815, morte le 23 mai 1849, au château de Falaise en Poitou. Elle avait épousé, le 6 août 1845, René-Alexandre Mondion. Postérité.

5. Marie-Gustave, qui suit, né à Agen le 3 février 1818, continuateur de la lignée.

6. Marie-Claire-Claudine, née à Rochefort le 1er novembre 1819, morte à Nantes le 11 février 1829.

Devenu veuf le 6 septembre 1821, Amédée-Ferdinand-Honoré-Marie Le Moyne de Sérigny se remaria à Marie-Eugénie de Richeteau de Villejame, le 30 mars 1826. Elle était

filie de Joseph de Richeteau et de Monique-Rose-Marthe de Constant des Chazeaux (1).

De cette nouvelle union naquirent :

7. Marie-Charles-Emile Le Moyne de Sérigny, né à Nantes le 29 septembre 1827, marié le 14 avril 1857 à Marie-Adèle-Augustine du Pré de Geneste, dont postérité par la lignée féminine ;

8. Marie-Eugénie-Alodie, née à Rochefort le 5 août 1831, morte à Régné le 7 novembre 1868. Mariée le 12 janvier 1853 à Marin-Gabriel marquis de Vasselot de Régné, dont postérité ;

9. Marie-Léonce, né à Rochefort le 20 août 1835, mort célibataire à Rochefort le 13 avril 1871, des suites de la guerre de 1870 ;

10. Marie-Hermine-Camille, née à Rochefort le 24 décembre 1839, morte au château de Luret le 17 septembre 1848.

Marie-Gustave Le Moyne de Sérigny, né à Agen le 3 février 1818, comte, puis marquis de Sérigny après l'extinction de la branche aînée de Loire, le 20 juillet 1848, épousa, le 2 mai 1854, Marie-Anne-Paule de Prétart d'Ecoyeux, née à Cavagnac, commune de Layrac (Lot et Garonne) le 28 octobre 1834, fille de Louis Paul, chevalier d'Ecoyeux en Saintonge, et d'Andrée-Françoise-Zoé de Lafond de Cavagnac. Elle lui apporta en dot le château de Chatenet, près de Saintes qu'il dut vendre par la suite, ayant eu des revers de fortune causés par l'épidémie de phylloxera. Il mourut à Chérac (Charente Inférieure) le 14 janvier 1903, et sa femme, le 4 mars 1910. De leur union naquirent :

1. Marie-Augustine-Zoé, née à Chatenet le 9 octobre 1857, morte le 12 octobre 1857 ;

2. Marie-Augustine-Gabrielle, née à Chatenet le 16 décembre 1858, morte supérieure des Ursulines de Chavagnes et Fontenay-le-Comte, le 11 novembre 1921 ;

---

(1) C'est ici que commencent les divergences entre le marquis de Sérigny et Régis Roy. Pour celles de peu d'importance, nous avons donné la préférence aux dates du marquis de Sérigny, les lecteurs pouvant recourir à celles de Régis Roy, s'ils le jugent à propos.

3. Marie-Marguerite, née à Chatenet le 23 mai 1861, épousa le 24 août 1890 Auguste Delmas, et mourut à Saintes le 1er janvier 1933, sans laisser de postérité;

4. Marie-Ernestine-Thérèse-Germaine, née à Chatenet le 24 mai 1864, mourut à Saintes le 24 avril 1944, célibataire;

5. Marie-Amédée-Félix-Paul-Maurice, né le 20 juin 1869, mort le 27 juillet de la même année à Chatenet;

6. Marie-Joseph-Paul-Aymar, le continuateur de la lignée, né le 9 juillet 1870, à Chatenet, commune de Rétaud, près de Saintes, mort le 1er juillet 1922, à Lyon. Entré à la Compagnie Générale Transatlantique le 14 mars 1894, il occupait à sa mort le poste de directeur de l'agence d'Alger.

Le 14 octobre 1908, il épousa, à Bordeaux, Geneviève Bassié, fille de Georges Bassié, industriel à Bordeaux, et d'Hélène de Montigny, sœur du chanoine de Montigny, prédicateur du carême de Notre-Dame de Montréal en 1897. De cette union sont nés:

1. Gérard-Marie-Maurice Le Moyne de Sérigny, marquis de Sérigny, né à Nantes le 3 septembre 1909, docteur en droit, appartient comme jadis son père au personnel de la Compagnie Générale Transatlantique, à Paris, le compilateur de cette généalogie;

2. Alain-Georges-Marie-Gustave Le Moyne de Sérigny, comte de Sérigny, chevalier de la Légion d'honneur, né à Nantes le 18 février 1912, directeur du journal "L'Echo d'Alger", actuellement délégué à l'Assemblée Algérienne. Le 12 octobre 1935, il a épousé Margrete Torp, fille de M. Nile Torp, consul général de Norvège à Alger, et de Margrete Nissen. De ce mariage sont nés:

1. Florence, née à Alger le 11 septembre 1940;

2. Margrete Hélène, née à Alger le 29 avril 1943;

3. Eric-Charles Le Moyne de Sérigny, né à Alger le 7 avril 1946.

Comme on le voit, le beau nom de Le Moyne de Sérigny n'est pas éteint. A Montréal, il est perpétué par une rue qui va de l'avenue De Celles à l'Université de Montréal.

M. le marquis de Sérigny possède la plupart des portraits de ses ancêtres, peintures à l'huile, pastels ou photographies.

Notre compatriote, le comte Charles Le Moyne de Martigny, avait recueilli les portraits à l'huile de tous les frères Le Moyne, dont quelques-uns lui venaient de l'historien Rameau de Saint-Père. Ils étaient dans son château, à Rubelles-par-Melun, qui a été occupé par les Allemands au cours de la dernière guerre. Je crois qu'ils ont pu être sauvés.

Le marquis de Sérigny ne sait rien de la catastrophe mentionnée au commencement de cet article. La branche anglaise des Le Moyne de Longueuil non plus.

---

Service: "Photos-Documentaires"

## "PHOTOSTAT"

•

Spécialistes en copies de documents

•

Seule maison du genre à Québec

•

Ouvrage confidentiel

•

TREMBLAY & DION, Inc.,  
125, Côte d'Abraham,  
Québec, Qué.

Tél.: 2-6427

---

# Denis-Benjamin Viger et le problème de l'annexion

Par FERNAND OUELLET, L. ès L.

Québec

**L**E problème de l'annexion aux Etats-Unis n'était pas un fait nouveau en 1849. Dès 1775, on avait pu constater la forte sympathie de certains groupes de marchands anglais qui souhaitaient vivement la conquête du Canada par les troupes révolutionnaires américaines. (1) Dans la suite, l'adoption de la constitution américaine et ses bons effets sur la prospérité générale des Etats-Unis avaient frappé tous les hommes éclairés au Canada. L'année 1837 nous montra non seulement des admirateurs du système américain mais aussi des partisans de l'union à la grande république voisine. En 1839, Louis-Joseph Papineau pouvait déjà écrire:

“Un récit historique, impartial et succinct des événements qui se sont passés dans mon pays pendant les deux dernières années portera dans tous les esprits cette conviction que ce ne sont pas les statuts anglais qui régleront le prochain avenir du Canada; mais que cet avenir est écrit dans les déclarations des droits de l'homme et dans les constitutions politiques que se sont données nos bons, sages et heureux voisins, les Américains indépendants.” (2)

Cette admiration que les libéraux canadiens portaient au système américain ne veut pas nécessairement dire qu'ils voulaient l'annexion aux Etats-Unis, mais elle montre que les idées libérales avaient déjà fait leur chemin et qu'elles étaient acceptées par un grand nombre de Canadiens éclairés. Pour eux, les Etats-Unis apparaissaient comme la réalisation parfaite de l'état libéral. On pouvait cependant admirer la perfection de l'état américain sans pour cela désirer l'annexion. Tel fut le cas de Denis-Benjamin Viger, cou-

(1) Voir à ce sujet, Marcel Trudel: *Louis XVI, Le Congrès américain et le Canada, 1774-1789*, (Québec, 1949) p. 23ss.

(2) Louis-Joseph Papineau: *Histoire de l'Insurrection au Canada*. Extrait de *La Revue du Progrès*, (Paris, 1839) p. 34 s.

sin de Louis-Joseph Papineau, au moment où le mouvement annexioniste allait prendre corps au Canada en 1849.

### DENIS-BENJAMIN VIGER, ADMIRATEUR DU SYSTEME AMERICAIN

Denis-Benjamin Viger, homme politique et journaliste, apparaît comme un des hommes les plus cultivés de son temps. Il avait des lumières sur tout comme on disait à l'époque. L'agriculture, la botanique, la minéralogie, toutes ces sciences lui étaient aussi familières que la philosophie, la politique, la littérature et l'histoire ancienne ou moderne. Il joua un grand rôle surtout comme théoricien politique. Ses idées n'étaient pas absolument nouvelles, car elles étaient l'expression de tout l'édifice politique élaboré pendant le dix-huitième siècle et qui commençait à s'imposer à l'Europe au début du dix-neuvième; l'état libéral. Les idées qui sont à la base de cet état libéral ont non seulement dominé la "conscience de l'Europe", elles ont même "donné au Nouveau Monde sa liberté." (3) Denis-Benjamin Viger, comme son siècle, croyait à l'empire de la raison et des lumières, à la nécessité du bonheur comme but de la société, à la liberté et à la vertu comme moyens de l'assurer. Comme son temps, il demandait que l'éducation formât des citoyens et non des sujets; des patriotes et des hommes libres capables de se servir de leur raison et non des esclaves. Il croyait à la souveraineté populaire et à l'infailibilité de son verdict. A l'Eglise, il laissait le spirituel; à l'Etat, le temporel et si, par hasard, un rédacteur discutait cette vérité évidente, il le référait à Lamennais qu'on n'avait jamais pu, disait-il, convaincre de mensonge. (4) Or voici qu'un jour:

"un des Européens les plus instruits que j'ai connu, me disait qu'il avait souvent vu dans ce pays (Les Etats-Unis) de simples cultivateurs montrer plus

---

(3) Paul Hazard: *La Pensée Européenne au XVIIIème Siècle* (Paris, 1946), vol. I, p. 254.

(4) *L'Aurore des Canadas*, 25 janvier 1842. Nous citons une série d'articles des journaux dont Viger est l'auteur et qu'il a collés sur des feuilles. Ces articles sont annotés et souvent corrigés de la main de leur auteur. Ils font partie des *Papiers Viger* formant six boîtes de la *Collection Papineau* conservée aux Archives de la Province de Québec.

de sens et de connaissances, en administration et en politique, que des hommes éclairés comme de rang, grands littérateurs d'ailleurs, dans plusieurs des royaumes du continent de l'Europe." (5)

En 1819, Viger part donc pour les Etats-Unis et, dès son arrivée, il est surpris de constater que la plupart des femmes sont instruites et en état de soutenir une conversation sérieuse qui démontrait une éducation soignée. Il poursuit plus loin son observation et constate encore l'esprit d'ordre chez les cultivateurs, la supériorité de leurs connaissances sur les habitants de même rang dans les autres pays et une élégance de langage chez des gens du plus bas rang. Il s'étonne et cherche à voir "en quelque sorte de plus près l'influence réciproque des institutions politiques de ce pays sur l'éducation et les moeurs du peuple qui l'habite". (6) En un mot, il essaye de comprendre si l'éducation qu'on y donne est responsable du fait que de simples cultivateurs soient capables de "raisonner sur la politique, sur l'administration, et surtout sur celle de leur gouvernement, avec un bon sens, une sagesse, un discernement qui ne se rencontre pas toujours parmi les personnes mêmes qui ont de la science de l'autre côté de l'océan". (7) Il analyse alors les modes d'éducation pratique et se renseigne sur l'éducation théorique qu'on donne dans les écoles.

Viger est d'abord attiré par le système d'enseignement, parce qu'il veut connaître tous les éléments de cette perfection qu'il découvre. Il observe les écoles élémentaires. Chaque paroisse soutient une école et, de plus, il n'est pas rare de voir des maîtres grouper des élèves pour des cours privés. Dans ces écoles, on enseigne l'art de lire et d'écrire, la religion, le gouvernement, la grammaire, l'arithmétique, la comptabilité (nécessaire pour conduire un commerce avec ordre), la géométrie, des notions d'architecture et même le latin. L'observateur juge ce système "excellent au fond" (8) et ajoute avec enthousiasme que l'agriculteur, qui sort de cette école, "est en état de tenir un compte exact, de régler sa dé-

---

(5) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

(6) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

(7) *La Minerve*, 1er juin 1836.

(8) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

pense, de tenir un registre de ce qui peut l'intéresser dans les travaux de sa terre, de son produit... et par ce moyen de faire des progrès dans l'art auquel il se livre, d'améliorer son sort en perfectionnant le système de sa culture." (9) L'artisan, de son côté, exerce ici son métier d'une "manière raisonnée". Et dire que des architectes, qui n'ont reçu que cette formation :

"ont acquis une réputation justement méritée par la construction des principaux édifices, soit dans les capitales, soit dans les autres villes de cet Etat ou des Etats voisins;" (10)

et dire aussi que des jeunes gens, sortis de cette école il y a vingt ans :

"sont actuellement au nombre des plus riches négociants de ces villes et de leurs plus grands capitalistes." (11)

... Denis-Benjamin Viger constate avec plaisir que cette éducation est assez poussée pour permettre aux classes laborieuses d'acquérir les lumières nécessaires à l'exercice de leurs droits de citoyens.

Quant à ceux qui veulent aller plus loin, les collèges les reçoivent et ils peuvent y apprendre le latin, le grec, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques et même la minéralogie si négligée au Canada. Ainsi les collèges donnent une excellente formation qui va permettre à de nombreux jeunes gens de se diriger vers l'état ecclésiastique, la médecine, le barreau, et quelquefois vers le commerce où "ils portent la supériorité des lumières." (12) La valeur de cette éducation ne fait pas de doute :

"Il est sorti de cette classe un assez grand nombre d'hommes du plus grand mérite qui se faisant distinguer par des talents d'un ordre supérieur ont fait le plus grand honneur à leur pays, à cette Province en particulier." (13)

---

(9) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

(10) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

(11) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

(12) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

(13) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

Denis-Benjamin Viger avait donc trouvé de nombreux citoyens qui possédaient des bibliothèques bien fournies, des cultivateurs capables d'augmenter leur bien-être, des artisans capables de faire avancer leur art par leur seule formation élémentaire, mais il n'avait pas encore trouvé l'explication de la supériorité d'un cultivateur américain sur un homme de cabinet européen. Il va donc chercher la réponse dans l'examen des modes d'éducation pratique : institutions municipales, institutions juridiques et diffusion des journaux.

Viger poursuit son enquête et fixe d'abord son attention sur les institutions municipales. Que voit-il chez les Américains ? Tous les habitants d'une paroisse ont leur mot à dire dans l'élection de leurs officiers ; ce sont eux qui discutent les affaires et qui contrôlent l'administration. Ainsi la commune lui apparaît comme la véritable école politique où les citoyens sont :

“dans la nécessité de tenir, pour ainsi dire, toutes les facultés de leur âme en exercice. Par là leur esprit se fortifie, leur jugement se forme.” (14)

... Bien plus, en administrant leurs intérêts, les citoyens apprennent non seulement leur rôle de vrais citoyens, mais ils deviennent aussi de vrais patriotes. Ils apprennent à connaître la liberté “dans la pratique” et ainsi ils s'éclairent tout en prenant conscience de leurs devoirs. C'est là pour Denis-Benjamin Viger la véritable solution. Il comprend alors qu'une démocratie parfaite est réalisable même dans un grand pays, et qu'on peut y former des citoyens libres, vertueux et éclairés. La découverte de ce principe est pour lui toute une révélation qui lui fera comprendre pourquoi le peuple grec, en 1829, existait encore comme peuple après cinq siècles d'esclavage. Et il exprime alors son admiration :

“Qu'on me permette donc d'avouer le culte de mon respect et de mon admiration pour ces institutions merveilleuses qui gardent les peuples libres sous des rois absolus, conservent la nationalité vivante, durant des siècles, les murissent pour le jour de la vic-

---

(14) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

toire et font la grandeur éternelle et l'indestructible vertu des peuples." (15)

Il n'est donc pas étonnant de voir Denis-Benjamin Viger montrer que les Américains ont été amenés à se former à des idées d'équité par le système des procès par jurés qui fait du "citoyen le véritable juge de son concitoyen." C'est là la véritable égalité de la loi. (16)

Viger s'inquiète ensuite de l'état de la presse, cette gardienne des libertés publiques, chargée en plus de répandre les connaissances et les lumières parmi toutes les classes. Il se montre tout de suite optimiste :

"Aussi n'est-il aucun pays au monde où les papiers publics soient, à proportion de la population, aussi multipliés qu'ils le sont dans celui-ci." (17)

Des journaux sont publiés non seulement dans les grandes villes mais jusqu'au milieu des montagnes, où on les lit "avec avidité". Il n'est pas rare de voir une petite ville ou un village qui a ses deux imprimeurs. Chez tous, les journaux apportent ces connaissances pratiques qui assurent le progrès. Au peuple des campagnes, ils enseignent la politique et l'économie rurale ; ils lui donnent un exposé des derniers progrès de la science, des extraits des meilleurs volumes et une foule de recettes domestiques. Ainsi, les journaux remplissent leur rôle qui consiste à "faire ramifier ces connaissances dans toutes les parties du pays, à les rendre communes à toutes les classes de la société." (18)

Denis-Benjamin Viger, en observateur curieux et intelligent, a donc repassé tous les éléments de ce mécanisme parfait d'éducation. Il comprend maintenant pourquoi :

"ceux qui cultivent ici la terre sont des hommes éclairés et vertueux, remplis de force et d'énergie, pénétrés d'amour pour leur pays, capables par cette raison de tous les sacrifices nécessaires pour en ci-

---

(15) *L'Aurore des Canadas*, 12 août 1843.

(16) *L'Aurore des Canadas*, 12 avril 1843, p. 5.

(17) *La Minerve*, 1er juin 1836.

(18) *La Minerve*, 1er juin 1836.

menter l'indépendance, et défendre cette précieuse liberté qui fait leur bonheur." (19)

... Il a trouvé là l'application concrète de ses idées politiques: les Etats-Unis sont le modèle à suivre pour le Canada. Sous chacune de ses allusions à la perfection de l'état américain, on sent le regret de ne pas voir les Canadiens arrivés à un tel degré d'éducation politique. A la suite de ses voyages aux Etats-Unis, le journaliste va essayer par tous les moyens d'obtenir pour le pays des institutions semblables à celles qu'il y a observées. C'est Louis-Joseph Papineau qui nous fournit la conclusion qui se dégage de ces voyages aux Etats-Unis:

"la forme de gouvernement la plus parfaite que le génie et la vertu aient encore élevé pour le Bonheur de l'homme en Société." (20)

Mais Viger adhérerait-il pour autant au mouvement annexionniste de 1849?

Le mouvement annexionniste devient un fait important à l'automne de 1849. Chose curieuse, des conservateurs, jusqu'alors défenseurs de la domination anglaise au Canada, donnent la main aux libéraux radicaux pour réclamer la rupture du lien britannique et l'union aux Etats-Unis. Fait non moins étonnant, Denis-Benjamin Viger, libéral, grand admirateur du système américain, intervient contre le mouvement dans une série d'articles adressés au *Moniteur Canadien*. A ceux qui voient dans l'annexion des avantages économiques, il montre ses désavantages; aux libéraux avancés, il fait craindre le spectre du despotisme; à tous, il prouve que ni l'Angleterre, ni les Etats-Unis ne peuvent admettre même la possibilité de l'annexion.

Denis-Benjamin Viger pense qu'avant de juger, il faut s'élever au-dessus de l'intérêt matériel qui devrait être le dernier motif en faveur de l'annexion. Il faut se demander, en premier lieu, si l'Angleterre peut, de bonne grâce, abandonner cette partie de ses domaines. Non, et l'expérience de

---

(19) *La Minerve*, 1er juin 1836.

(20) Discours de Papineau, manuscrit, probablement de 1837. Archives de la Province de Québec, *Collection Papineau*.

1837 devrait servir à nous détromper. Viger va plus loin et montre que cette idée est même contradictoire :

“De quel oeil le gouvernement de la France actuellement républicain plus que n'aurait fait celui de ses monarques, envisagerait la conduite des citoyens de la Normandie, de la Gascogne ou d'autres provinces anciennement sous la domination de l'Angleterre, s'ils discutaient des questions de cette nature, notamment le projet de faire de nouveau partie des possessions de l'Angleterre?” (21)

La France se trouverait donc devant un problème semblable à celui que l'Angleterre rencontre aujourd'hui au Canada. C'est pourquoi il est dans son intérêt de ne pas abandonner volontairement sa colonie :

“à celle des puissances qui plus que toute autre peut d'un jour à l'autre devenir une rivale dangereuse même hostile.” (22)

De plus, il est fort douteux que les Etats-Unis puissent accepter. On sait que le problème de l'esclavage menace aujourd'hui de dissoudre l'union :

“Les citoyens du sud qui tiennent à la propriété de leurs nègres repousseraient le projet d'annexion, dans la crainte que ces nouvelles provinces n'ajoutassent un nouveau poids contre eux dans les délibérations relatives à l'abolition de l'esclavage.” (23)

Les citoyens américains savaient bien que les libéraux canadiens, en vertu de leurs principes, ne pouvaient accepter l'esclavage répugnant à la condition d'homme. C'est pourquoi l'annexion, que les Américains désiraient depuis la révolution de 1775, devenait un fait impossible à accomplir. Ce point de vue, Denis-Benjamin Viger l'avait compris et il avait surtout compris que les Canadiens ne devaient pas désirer l'annexion parce qu'il y avait là un danger pour leur nationalité.

---

(21) *Le Moniteur Canadien*, 20 octobre 1849.

(22) *Le Moniteur Canadien*, 30 octobre 1849.

(23) *Le Moniteur Canadien*, 8 novembre 1849.

Dans ce siècle où les minorités prenaient conscience de leur nationalité et essayaient d'en imposer le respect, Denis-Benjamin Viger se pose en défenseur des peuples opprimés. La nationalité, pour un peuple, consiste dans sa langue, "cet attribut précieux et inaliénable" (24), dans ses lois, "palladium de la propriété" (25), dans ses moeurs et dans ses coutumes. Pour Viger, la nationalité est non seulement un principe d'énergie et de résurrection, mais la population qui la perd, "perd l'existence et souvent devient même étrangère à la civilisation." (26) Celui qui attente à la nationalité d'un peuple, non seulement commet un "meurtre moral et social," mais il est mis au rang "de ces tyrans de l'Asie qui, traitant les peuples à peu près comme des troupeaux, employent la force pour dépouiller les peuples de leurs droits, et les façonner au joug." (27)

Viger met sans cesse en opposition l'agonie de l'Irlande et le bonheur de l'Ecosse dont l'Angleterre a respecté la nationalité. Eh bien, craignez, lance Denis-Benjamin Viger aux Canadiens, en leur montrant le penchant des peuples républicains à l'arbitraire, que les Etats-Unis ne vous réservent un sort semblable à celui de l'Irlande. La situation de la Louisiane est là pour le prouver. Les Américains qui se posent en amis des droits des peuples, "ces enfants de la liberté" pourraient bien faire du Canada un "territoire" administré par un gouverneur qui ne connaît rien à nos institutions. En Louisiane, ils ont agi contre le droit public et la justice, en voulant imposer une langue aux Louisianais et changer leurs lois.

Il n'y a pas seulement la nationalité, il y a aussi la religion; dans cette terre de liberté, la religion catholique n'est pas acceptée universellement. "Dans l'état du New-Hampshire (Etats-Unis) un catholique ne peut être ni gouverneur, ni conseiller, ni sénateur, ni représentant." (28) L'incendie du couvent de Charlestown montre aussi à quel point "le vieux levain du fanatisme, apporté d'Europe par les Puritains qui peuplèrent la Nouvelle Angleterre, fermente encore

---

(24) *La Minerve*, 11 juillet 1836.

(25) *L'Aurore des Canadas*, 17 mars 1843.

(26) *L'Aurore des Canadas*, 6 mai 1848.

(27) *L'Aurore des Canadas*, 17 mars 1843.

(28) *L'Aurore des Canadas*, 14 janvier 1844.

dans le coeur d'une partie de leurs descendants." (29) Voyez aussi la facilité avec laquelle on y accepte les calomnies contre tout ce qui est catholique; les persécutions qui ont sévi à Philadelphie en font foi. Et il ne faudrait pas croire que le Canada pourra imposer les conditions de son admission dans l'union. Les Etats-Unis n'abandonneront pas le système de fusion qu'ils ont suivi, et on ne peut s'attendre à ce qu'ils règlent "leur conduite à notre égard sur les principes de la morale évangélique." (30)

Il faut être réaliste et voir combien les Canadiens sont inférieurs aux Américains dans les domaines de l'agriculture et du commerce. Le manque d'esprit d'association chez les Canadiens les mettrait dans un état de soumission aux Américains devenus si actifs et industriels grâce à leur éducation. Pour toutes ces raisons, l'annexion ne doit pas être voulue. L'avenir du Canada est dans le lien britannique.

Il faut rejeter les doctrines qui font de la constitution d'Angleterre "un recueil de traditions plus ou moins obscures, de précédents plus ou moins contradictoires, plus ou moins barbares, et généralement inapplicables à notre état social, tel qu'il a été perfectionné par notre civilisation." (31)

Il est vrai que la constitution anglaise n'est pas écrite, mais il y a des lois positives et formelles comme la Grande Charte, le *Bill of Rights* qui sont les principes essentiels de cette constitution. "D'un côté, les citoyens ne peuvent être soumis qu'à des règles de conduite établies du consentement de ceux qu'ils choisissent pour les représenter dans le parlement, seul revêtu du souverain pouvoir, et ne paient d'impôts que ceux qu'ils accordent en réglant leur emploi; de l'autre, ils ne peuvent être jugés que par leurs pairs, des jurés tirés de la masse de ces citoyens sans l'acceptation de personne; enfin ne peuvent, en matière criminelle ou pénale, être condamnés que sur leur verdict ou déclaration solennelle donnée publiquement qu'ils sont coupables." (32)

Pour Denis-Benjamin Viger, ce sont là les principes qui doivent inspirer tout bon gouvernement et qui font le bon-

---

(29) *L'Aurore des Canadas*, 14 janvier 1844.

(30) *Le Moniteur Canadien*, 8 novembre 1849.

(31) *Le Moniteur Canadien*, 8 avril 1852.

(32) *Le Moniteur Canadien*, 8 avril 1852.

heur des peuples au lieu d'en faire des esclaves. La valeur de la constitution anglaise vient de ce qu'elle est le fruit de l'expérience, et son évolution a été le fait de circonstances qui l'ont adaptée aux besoins du peuple. Elle n'est pas comme ces constitutions fondées d'un seul coup et qui n'ont duré que "le tems qu'il avait fallu pour les discuter." (33) La France, après 1789, nous en fournit des exemples frappants. Le Canada doit demeurer attaché à l'Angleterre qui lui a donné un gouvernement représentatif dans lequel le parlement a les mêmes pouvoirs que celui d'Angleterre. Comme ce dernier, le parlement de la Province fait des lois qui sont l'expression de la volonté populaire. Il est vrai qu'il y a des abus, mais le système américain n'en est pas exempt. Il nous manque encore certaines institutions propres à développer l'éducation politique, mais l'Angleterre comprendra un jour qu'elles sont "à peu près l'unique source de l'émulation, de l'énergie, de l'activité qui stimule entre autres l'industrie, fait fleurir le commerce, prospérer l'agriculture." (34)

Ainsi elle "éclairera sans doute sur ses véritables intérêts par rapport à la conduite à tenir à notre égard. Le temps fera voir si j'ai raison." (35) Enfin, l'Angleterre pourrait bien accorder au Canada une "indépendance plus complète sous sa protection, chose qui serait dans les règles d'une saine politique puisqu'elle serait fondée sur leur avantage réciproque." (36) L'annexion n'est pas seulement impossible du côté anglais et américain, mais aussi du côté canadien: elle serait contre les véritables intérêts du pays.

Denis-Benjamin Viger a beau admirer le système américain et y voir l'instrument le plus parfait pour assurer le bonheur des peuples, il se contente de proposer ces institutions comme modèle à suivre. Cette admiration des Etats-Unis, un état étranger, et le mouvement d'idées libérales qui avaient cours à cette époque nous rappellent un peu l'anglomanie qui eut son heure de vogue dans la France du dix-huitième siècle, et le mot "américanomanie" nous vient à l'esprit pour le qualifier.

---

(33) *Le Moniteur Canadien*, 8 avril 1852.

(34) *La Minerve*, 23 février 1837.

(35) *L'Aurore des Canadas*, 24 mars 1843.

(36) *Le Moniteur Canadien*, 30 octobre 1849.

## Questions

INONDATIONS SUR RIVIERE STE-ANNE DE LA PERADE — Quelque chercheur pourrait-il nous renseigner sur les inondations d'avant 1915 sur cette rivière, en particulier à St-Raymond, St-Alban, St-Casimir et La Pérade?

INONDATIONS DANS LE BASSIN DE LA RIVIERE SAINT-FRANCOIS — Pourrait-on ajouter à notre connaissance sur les inondations dans les années antérieures à 1915, — inondations sur le cours principal à Sherbrooke, Bromptonville, Richmond, Drummondville, ainsi qu'inondations sur les principaux tributaires en amont de Sherbrooke?

JOURNAUX ANCIENS DES CANTONS DE L'EST — Où retrouver les collections partielles ou entières des journaux suivants:—

- The Sherbrooke Gazette (1838-1897)
- The Sherbrooke News (1872-1874)
- The Sherbrooke Examiner (1878-1900)
- The Canadian Times (Sherbrooke) (1855-1858)
- The Leader (Sherbrooke) (1858-1865)
- The Freeman (Sherbrooke) (1865-1866)
- Le Journal de Waterloo (1882-1941)
- Advertiser and Eastern Townships Sentinel (Waterloo) (1857- ?)
- The Coaticook Observer (1869-1900)
- The Stanstead Journal (1845-1900)
- The Richmond Guardian (1860-1900)
- The Eastern Townships Gazette (Granby) (1864-1878)
- The Leader and The Eastern Townships Record (Granby) (1891-1900)
- L'Etoile de l'Est (Coaticook) (1891- ?)

# Notre plus ancienne famille Morisset

Par LEON ROY

Conservateur des  
Archives Judiciaires de Québec

(Suite du No 3, 1951)

Deuxième génération — Branche aînée

*Pierre Moricet et Catherine Létourneau*

L'aîné des fils de Jean Moricet et de Jeanne Choret était le cinquième enfant d'une famille de quatorze. Né à la Ste-Famille, I.O., le 4 janvier 1676, il fut baptisé le lendemain, dans l'église de cette paroisse, sous le prénom de Pierre. Il eut pour parrain et marraine: Pierre (A) Loignon et Marie Parentelle, épouse de Robert Gagnon.

Pierre Moricet, le chef de la branche aînée de la famille, avait 23 ans, lorsqu'il épousa, dans sa paroisse natale, le 24 novembre 1698, soit neuf mois avant la mort de son père, Catherine Létourneau, âgée de 19 ans, fille de David Létourneau (1639-1709) et de Françoise Chapelain. Dès le 24 août 1661 (gfe Audouard), David Létourneau père (1616-70) avait acquis de François Dupont (1631-1700), une terre de 3 arpents de front, à l'île d'Orléans, "sans assurance contre les incursions des Iroquois" — son voisin, Ignace Sevestre sieur des Rochers, venait d'être massacré par ces barbares. Cette terre passa à David Estourneau fils (1639-1709), en 1664, par donation insérée dans son contrat de mariage. C'est donc sur cette terre (notre No 39 des concessions originaires) de la Ste-Famille qu'était née Catherine Létourneau qui fut baptisée dans cette paroisse le 14 novembre 1679.

Pierre Morisset avait dû quitter le toit paternel quelques années avant son mariage, pour se fixer dans les limites de la future paroisse de Ste-Croix de Lotbinière. En effet, nous le trouvons à la *pointe aux bouleaux*, dès 1700, et les actes de baptême de ses deux premiers enfants furent

enregistrés, en 1699 et en 1701, à la Pointe-aux-Trembles de Neuville (Portneuf), sur la rive opposée du Saint-Laurent, c'est-à-dire en face de St-Antoine-de-Tilly, paroisse voisine de Ste-Croix. Il n'y avait là encore aucune église ou chapelle. L'ouverture des registres à St-Antoine-de-Pade remonte à 1702, et à Ste-Croix, à 1716. C'était probablement plus facile de traverser le fleuve en diagonale, jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, que de longer la côte sud, en canot, pour atteindre (St-Louis-de-)Lotbinière, où l'on tenait registres depuis 1692. On ne pouvait évidemment communiquer d'un lieu à l'autre par terre, car il n'y avait pas encore de chemin.

Pierre Morisset avait peut-être été attiré dans ces parages par son oncle, Robert Choret (1648-p 1714), un ancien habitant de St-Pierre, I.O. — sur notre terre No P-22 — devenu maître-charpentier à Québec, qui avait acheté le fief de Bonsecours, ou de la Pointe-aux-Boulaux, et dont il demeura propriétaire jusqu'en 1714. Ce fief devait tout d'abord faire partie de la future paroisse de Ste-Croix, mais l'édit et ordonnance de 1722 le rattacha à celle de St-Antoine-de-Pade (St-Antoine-de-Tilly). Un nouvel édit du 15 septembre 1727, semble l'avoir rattaché définitivement à la paroisse de Ste-Croix, sauf "les trois premiers habitants d'en bas du (dit fief de Bonsecours), jusque et compris l'habitation de Jean Bergeron", qui restèrent dans la paroisse de St-Antoine.

Le 26 juin 1700, après midi, en l'étude du notaire François Genaple, à Québec, "Pierre Mauricet, habitant de la pointe aux bouleaux", achetait de Joseph Caignard (1660-1731) et de Geneviève Audebout- (dit-Belhumeur), sa femme, habitants de la seigneurie de la Durantaye, une habitation à cet endroit, de 3 arpents de front, sur 40 de profondeur, dont 15 à 16 arpents de terre labourable à la charrue et le reste en bois de haute futaye, situés entre: André Patry (16....-1697) — au nord-est — et David Bluteau-dit-Lacroix (1644-p 1755) — au sud-ouest — au vendeur appartenant par acquisition de Joachim Molleur-(dit-l'Allemand (1672-1728), le 15 juin 1697 (même gfe), à qui cette terre avait été concédée, avec droit de chasse et de pêche, par

le seigneur du lieu, le 15 juin 1691 (gfe Gilles Rageot). Cette vente était faite pour 430 livres, dont 100 payées comptant. L'acquéreur signe: *pierre moricet*. Quittance finale, le 27 juillet 1700, après-midi (au bas de l'acte de vente).

Pierre Morisset n'habita jamais cette terre de la Durantaye (St-Michel), qu'il finit par revendre à son frère Nicolas, onze ans plus tard, sans y avoir fait faire aucune amélioration. Entre-temps, il lui avait fallu porter plainte au Conseil Souverain contre Caignard et le seigneur de la Durantaye, qui refusaient de lui remettre la terre en question sous prétexte qu'il ne l'habitait pas (1).

Le 2 janvier 1708 (gfe de la Neuville de Horné), le seigneur Robert Choret concédait à Pierre Morisset — son neveu — 5 arpents de terre de front, sur 40 de profondeur, entre: Jean Lemay-(dit-Larondière (1673-1731) — époux de Marie-Hélène Boucher — au nord-est, et François Grenier (1687-1756) — époux de Marie-Louise Bisson — au sud-ouest — dans son fief de Bonsecours (paroisse Ste-Croix).

Sur la carte du Sr Gédéon de Catalogne, lieutenant des troupes, *levée* en 1709, soit un an plus tard, on voit, à peu près au centre du fief *Choret* (ou de la pointe aux bouleaux, ou Bonsecours), le domaine seigneurial que s'était réservé Robert Choret, propriétaire de ce fief. En allant de l'est à l'ouest, en partant de ce domaine, les terres suivantes étaient: 1° (l'ancienne terre de Jean Lemay, alors passée à) Mr Picard, ptre, (de 3 arpents de largeur) et qui passa à Pierre Morisset, en 1712; 2° la propre terre de notre colon, Pierre Moricet, (de 5 arpents de front), et enfin 3° celle de François Grenier.

Le 14 juillet de la même année (1708, même gfe), Pierre Morisset et sa femme, *de Ste-Croix*, vendaient à Jeancien Morisset — frère du vendeur, qui signe: *Jan moricet* — leurs droits dans la succession de feu Jean Mauricet, pour 100 livres et en outre 30 sols par an, ou 30 livres en principal, à l'église de la Ste-Famille, I.O., pour une messe de

---

(1) Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur, vol. V, pp. 427 et 836 à 841.

fondation. Présence de: Jean Houde (fils (1682-p 1721) et de Jean Choret (1684-1758) — devenu plus tard notaire, petit cousin des frères Morisset.

Et le 7 juillet 1711 (même gfe), ce même seigneur Choret donnait quittance à Jeanne Choret — sa soeur — veuve de Jean Moricet, à l'acquit de Pierre Moricet, son fils, pour 250 livres à lui dues par le dit Pierre Moricet pour salaire et poursuite contre le Sr de la Durantaye, au sujet d'une terre acquise par le dit Pierre Moricet du nommé *Caingnard*, suivant compromis sous seing-privé.

Le lendemain (8 juillet 1711, même gfe),  *pierre moricet* — c'est ainsi qu'il signa — et Catherine Letourneau, sa femme, vendaient à Jeanne Choret, leur mère et belle-mère, la part de terre en la succession de feu Jean Moricet, époux de la dite Choret, qui leur était revenue de Nicolas Morisset, frère du vendeur, au moyen d'un échange pour "1 1-2 arpents de front, en une terre de 3 arpents, à la Durantaye, que le dit Pierre Moricet avait acquise du nommé *Caingnard*". Et le même jour (même gfe), Pierre Morisset donnait quittance à Jeanne Choret, sa mère, pour ses droits en la succession de feu Jean Morisset, son père.

Le 15 juin 1712 (même gfe), Pierre Morisset, habitant de *Ste-Croix*, achetait pour 550 livres à payer comptant à la St-Michel prochaine, de Pierre Lepicard, prêtre et missionnaire de la paroisse de St-Nicolas, 3 arpents de terre de front, sur 40 de profondeur, situés entre le domaine de la seigneurie et le dit acquéreur. Il s'agit vraisemblablement de l'ancienne terre de Jean Lemay-dit-Larondière (1673-1731).

Le 19 août 1719 (gfe de la Neuville de Horné),  *pierre moricet* — c'est ainsi qu'il signa — reconnaissait avoir vendu pour 500 livres, à son frère Jeancien, ses droits en la succession de feu Jeanne Choret, veuve de Jean Morisset, sa mère.

Le 18 avril 1725, dans l'après-midi, le notaire de la Neuville de Horné se rendait auprès de Pierre Morisset, malade de corps en sa maison, au fief de Bonsecours, paroisse de St-Antoine de Pade — le fief de Bonsecours n'étant

pas encore détaché de la paroisse St-Antoine-de-Tilly — pour recevoir son testament. Pierre Morisset ordonne: 1° que son corps, soit enterré et inhumé en l'église de Ste-Croix, si faire se peut; 2° que sur ses biens, il soit donné à Ste-Croix la somme de 20 livres pour la première pierre "quy ce battira Lesglise"; 3° qu'il lui soit dit 10 messes à Ste-Croix et 2 messes en la chapelle de sainte Anne; 4° qu'il lui soit brûlé pendant 15 jours, nuit et jour, à Ste-Croix, 4 cierges en l'honneur de la gloire de Dieu; 5° il donne, "à l'honneur de la sainte Vierge, une *camtine* de deux années de lars quy est dans lesglise de Ste-Croix"; et enfin 6° qu'il soit dit dans Ste-Croix 5 messes pour tous ceux qu'il a of-fensés. Signé: *Pierre moricet*.

Deux ans et demi plus tard, soit les 16 et 18 septembre 1727, toujours en présence du même notaire, Pierre Morisset et Catherine Létourneau, son épouse, faisaient donation (et partage) de leur habitation, "de 8 arpents de front, en la seigneurie de Bonsecours", comme suit, à trois de leurs fils:

(nord-est)

1e Parts à diviser entre les enfants mineurs	3 arpents
2e Nicolas, 20 ans (1707-33)	1½ "
3e Pierre, 23 ans (1704-ant.-1758)	1½ "
4e Simon, 27 ans (1701-p 1758)	2 "

Total: 8 "

(sud-ouest)

Mgr Tanguay n'a pas retracé l'acte de sépulture de Pierre Moricet, qui mourut vraisemblablement à la fin de 1731. N'est-ce-pas lui qui aurait été inhumé dans le cimetière de Ste-Croix, le 22 novembre 1731, sous les prénoms de: Jean-Baptiste?

Dès le 16 janvier 1732, Catherine Létourneau, veuve de Pierre Morisset était nommée tutrice à ses 6 enfants mineurs: *Hellisabethe*, 21 ans; Marie-(Josephte), 19; Catherine, 17; Jean, 15; Pierre, 13; et François, 11 ans. Simon Morisset, frère aîné des dits mineurs, était élu subrogé-tuteur.

Et le 21 du même mois, Jean Choret (1684-1758), notaire royal, faisait l'inventaire et le partage des biens de la communauté d'entre feu Pierre Morisset — son cousin, issu de germains — et de Catherine Létourneau, sa veuve. Outre celle-ci, les héritiers étaient au nombre de 9, dont 3 enfants majeurs et 6 mineurs. Les trois donataires (majeurs) de 1727, étaient exclus du partage.

Le 30 juillet 1736, un arrêt du Conseil Souverain mettait l'appellation au néant dans la cause entre: Catherine Létourneau, veuve de Pierre Morisset, vivant habitant de Bonsecours, tant au nom de commune en biens avec le dit défunt, que comme tutrice de ses mineurs (appelante de sentence de la Prévosté de Québec du 13 de ce mois) et Joseph (Duguay-dit)-Duquet, habitant de ce même fief, au nom et comme ayant épousé Marie-Josephte Grenier, auparavant veuve de Nicolas Morisset (1).

Du mariage de Pierre Moricet avec Catherine Létourneau étaient donc nés, dans le fief Bonsecours, paroisse Ste-Croix, 12 enfants qui survivaient à leur père, 6 fils et autant de filles. Tous les fils contractèrent mariage, vraisemblablement à Ste-Croix, où ils se fixèrent. Cinq d'entre eux décédèrent dans cette paroisse, relativement jeunes et avant leur mère. Au moins quatre des filles contractèrent mariage à Ste-Croix. Nous perdons les traces des deux autres après 1732 et 1758. Ce sont:

1e *Marie-Catherine* (1699-p 1732), dont l'acte de baptême fut enregistré à la Pointe-aux-Trembles de Portneuf, le 2 octobre 1699, qui épousa, peu après le 6 février 1718, date de son contrat de mariage au greffe de la Neuville de Horné, Pierre Houde, fils de feu Jean Houde (1657-1701) et de défunte Anne Rouleau (1662-1703), vivants habitants de la seigneurie de Tilly. Décédée après 1732.

2e *Simon*, dont l'acte de baptême se trouve au registre de la Pointe-aux-Trembles de Portneuf, en date du 13 mars 1701, qui épousa, peu après le 6 janvier 1739, date de son contrat de mariage au greffe Choret, Marie-Ursule Bou-

(1) Pierre-Georges Roy, *Inventaire des Jugements du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France* (1933), vol. III, p. 144.

cher, fille de Joseph Boucher et de Marie Frichet, de Ste-Croix. Donataire d'une partie de la terre de son père à Ste-Croix.

3e *Pierre* (1704-ant 1758), aussi donataire d'une partie de la terre de son père, à Ste-Croix, qui épousa, dans cette paroisse, le 13 avril 1733 — contrat de mariage, le 6 avril 1733 (gfe Choret) — Marie-Anne Demers (1710-58), fille de feu Jean-Baptiste Demers et de Marie-Anne Houde. Ses biens consistaient alors en 1½ arpents de terre de front, sur 40 de profondeur, entre Nicolas Morisset, au nord-est, et Simon Morisset, au sud-ouest — ses frères — dans le fief Bonsecours, paroisse Ste-Croix. Marie Demers, épouse de feu Pierre Morisset, décéda à l'âge de 48 ans, et fut inhumée à Ste-Croix, le 27 mai 1758. De ce mariage était né au moins une enfant, Suzanne *Maurisset*, le 26 juin 1739, qui fut baptisée à St-Antoine-de-Tilly, le lendemain. Le 28 juin 1738, une ordonnance de l'Intendant (1) avait condamné "Joseph Houde-dit-Bellefeuille, habitant de Ste-Croix, à payer la somme de 10 livres au marguillier en charge de la dite paroisse, laquelle somme lui tiendra lieu des cent pieds de bois qu'il devait fournir pour la charpente de la nouvelle église de Ste-Croix; Claude, Simon et Pierre Houde, François Deslauriers, Prisque Bellefeuille et Pierre Morisset (1704-ant 1758 — l'aîné — étaient condamnés chacun à payer 5 livres pour leur quotepart des bois qu'ils devaient fournir pour la bâtisse de la dite église". Pierre Morisset et Claude et Simon Houde étaient les beaux-frères.

4e *Angélique* (1705-33), qui épousa, à St-Antoine-de-Tilly, le 10 avril 1725 — contrat de mariage, le 4 avril 1725 (gfe de la Neuville de Horné), Louis Lemay (1694-1781), maître-charron, fils de Charles Lemay et de Louise Houde. Inhumée à Lotbinière, le 10 novembre 1733.

5e *Madeleine* (1706-p 1735), qui épousa, peu après le 6 janvier 1735, date de son contrat de mariage au greffe Choret, Simon Houde, fils de feu Claude Houde (1671-p 1712) et de Marie-Magdeleine Lemay (1677-1742).

6e *Nicolas* (1707-33), qui épousa, peu après le 5 juil-

---

(1) Pierre-Georges Roy, *Inventory des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 250.

let 1733, date de son contrat de mariage au greffe Choret, Marie-Josephte Grenier fille de François Grenier (1687-1756) et de Marie-Louise Bisson, ses voisins du côté du sud-ouest. La terre de Nicolas Morisset, donataire d'une partie de celle de son père, à Ste-Croix, était alors de  $1\frac{3}{4}$  arpents de largeur, sur 40 de profondeur, dans Bonsecours, et se trouvait entre les parts (de terre) échues aux héritiers de feu Pierre Morisset, son père, au nord-est, et (la terre de) Pierre Morisset, son frère, au sud-ouest. Nicolas Morisset décéda à la fin de 1733, puisque l'inventaire (disparu) de la communauté d'entre: Nicolas Morisset et Marie-Josephte Grenier fut fait par le notaire Jean Choret, le 20 novembre 1733. Marie-Josephte Grenier, veuve de Nicolas Morisset passa contrat de mariage avec Joseph (Duguay-dit)-Duguet, veuf de Marie-Josephte Boucher, le 20 novembre 1735 (gfe Choret). En troisième mariage, Marie-Josephte Grenier épousa Pierre-Antoine Choret, en 1748, ou un peu plus tôt. Ces époux décédèrent tous deux après 1757.

7e *Elizabeth* (1710-p 1758), qui épousa, à Ste-Croix, le 12 janvier 1733 — contrat de mariage, le 3 janvier 1733 (gfe Choret) — Claude Houde, fils de Claude Houde (1671-p 1712) et de Marie-Madeleine Lemay (1677-1742).

8e *Marie-Josephte* (1712-p 1732)

9e *Marie-Catherine* (1714-p 1758).

10e *Jean* (1716-84), établi à Ste-Croix, qui épousa, en premières noces, peu après le 26 août 1742, date de son contrat de mariage, au greffe Choret, Marie-Josephte Houde (1723-55), fille de feu Noël Houde et de Marie-Charlotte Limousin, aussi de Ste-Croix, qui fut inhumée dans cette dernière paroisse, le 15 décembre 1755. Le 7 mars 1743 (gfe Choret, insinuations, vol. IX, p. 616), Marie-Charlotte Limousin, veuve de Noël Houde, avait fait une donation à: Jean Morisset et sa femme. En deuxième mariage, Jean Morisset épousa encore à Ste-Croix, le 16 août 1757, Marie-Louise Lemay, fille de Simon Lemay et de Marie-Anne Richer-Lafèche, qui demeuraient à Ste-Croix depuis 1729 ou peut-être un peu plus tôt. Au recensement de 1762 (1), un

---

(1) Cf: Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, pour 1925-26, p. 75.

seul des six fils de feu Pierre Moricet et de Catherine Léotourneau, qui s'étaient établis à Ste-Croix, se trouvait encore dans cette paroisse. Au moins quatre d'entre eux étaient déjà décédés. *Jean Morissette* est mentionné à Ste-Croix, entre: Jacques Barron et Pierre Houde — probablement son beau-frère. Il y a à la maison: 1 homme et 1 femme, 1 enfant mâle au dessus de 15 ans; 2 enfants mâles au dessous de 15 ans et 6 enfants femelles. Le *Dictionnaire Tanguay* donne à Jean Morisset: 2 fils et 3 filles à la même époque. Sa terre a alors 2 arpents de largeur et il a ensemencé 12 boisseaux (de grain), en 1762. Comme il ne nourrit qu'une vache, un cheval et un cochon, il semble que l'agriculture n'était pas son principal gagne-pain. Jean Morisset fut inhumé à Nicolet, le 29 janvier 1784.

11e *Pierre* surnommé: *Barjonet* (17-18-58), domicilié à Ste-Croix, qui épousa, peu après le 1er juillet 1742, date de son contrat de mariage au greffe Choret, Marie-Anne Demers (1703-p. 1758), veuve de Joseph Houde-dit-Desrochers (1700-32). Fille de feu René Dumay (dit Demers) (1667-1729) et de défunte Anne Dubois, vivants de Ste-Croix, elle avait été baptisée à Ste-Foy, le 29 mai 1703. Cinq enfants en bas âge survivaient de son premier mariage. Les biens du futur époux consistaient en une part de terre, de 30 pieds de largeur, sur 40 arpents de profondeur (dans la terre de feu son père), et en 50 livres en argent. Pierre Morisset, habitant de Ste-Croix, décéda dans cette paroisse, à l'âge de 39 ans, le 29 mars 1758, et fut inhumé le 31. Marie-Anne Demers lui avait survécu, puisqu'elle fit donation à ses fils du premier mariage: Charles et Augustin Houde, et à son gendre: Charles Bergeron, le 1er novembre 1758 (gfe Guyart de Fleury). Pierre Morisset et Marie-Anne Demers n'avaient pas d'enfant, puisque ces époux firent donation à Joseph Houde, le 31 mars 1749 (gfe Choret, insinuations, vol. II, p. 429).

12e *François* (1720-57), fixé à Ste-Croix, qui épousa dans cette paroisse, le 22 février 1751 — contrat de mariage, le 13 février 1751 (gfe Choret) — Marie-Geneviève Grenier, fille de Joseph Grenier et d'Angélique Hamel, aussi de Ste-Croix. Inhumé à Ste-Croix, le 25 septembre 1757.

Trois enfants, dont un fils posthume, paraissent lui avoir survécu.

Au début de novembre 1758, Catherine Létourneau, veuve de Pierre Moricet, vivait encore. Agée de 79 ans, elle demeurait dans sa maison, à Ste-Croix, apparamment avec sa fille, Catherine, qui avait 46 ans et n'était pas encore mariée. Cette dernière n'aimait pas sa belle-soeur, Marie-Anne Demers (veuve de Joseph Houde), remariée à son frère Pierre Morisset puiné, qui venait de mourir. Le 2 novembre (1758), "attendu l'infirmité et le grand âge de la dite veuve Pierre Morisset père, Marie-Anne Demers, femme en secondes noces de défunt Pierre Morisset dit Barjonet", accompagnée du notaire Guyard de Fleury, se transportaient en la maison de la dite veuve, avec le notaire Guyard de Fleury, pour lui rendre compte de la vente des biens meubles délaissés par son dit fils et lui remettre sa part des biens. Cependant, écrit le notaire, "la dite veuve setant absentée, a par le conseil de Catherine Morisset, qui après plusieurs imprécations et jurements, aurait pris un baston pour nous frapper, qui lui a esté osté des mains, avec force". Mais finalement, la veuve de Pierre Morisset père se calma, donna quittance à sa brue et tout rentra dans l'ordre.

---

## " AU VESTEMENT DU LIVRE ENR. "

159, Giroux - LORETTEVILLE

**Spécialités: Reliure - dorure - tous genres de boîtes  
en carton pour bibliothèques.**

*Propriétaires:* René SAVARD, B.L.S., Gérant des ventes et des achats,  
Bernard DORÉ, Gérant de production.

---

## Jean-Baptiste Bousquet, le patriote

Par J.-GERARD BOUSQUET

*De La Société Historique  
de Montréal*

**M**ONSIEUR Aegidius Fauteux avait amassé beaucoup de matériaux à partir de 1926, en vue de publier un Dictionnaire des Patriotes de 1837-38. Il avait rêvé la publication d'une étude fouillée sur ce sujet. Pendant des années, il ajoutait, dans ses dossiers, des notes, des extraits de registre de l'état civil. La mort et venue le faucher avant que son rêve ne se réalise. N'eût été les soins intelligents de son ami et collaborateur, M. Félix Leclerc, ce volume n'aurait jamais été publié. Il est vrai, que l'histoire des patriotes de M. Fauteux n'est pas complète; il y a beaucoup d'omissions, plusieurs biographies restent inachevées. Ce livre, tel qu'il est présenté, est un monument tout à l'honneur de nos patriotes de 1837-38.

Le cas qui nous intéresse aujourd'hui est celui de Jean Baptiste Bousquet, meunier de St-Césaire qui, pour avoir participé à la rébellion, fut déporté en Australie. Qui était ce célibataire, ce meunier au grand coeur, qui vivait paisiblement dans son moulin à farine sur les bords de la rivière Yamaska: d'ou venait-il? c'est ce que nous allons tâcher d'éclaircir.

On sait que notre patriote appartenait aux Frères Chasseurs, cette société secrète fondée aux Etats-Unis dans le but d'obtenir l'indépendance du Canada et que, vivant seul dans son moulin, Jean-Baptiste Bousquet se livrait à des initiations de nouveaux membres de cette société, dans son grenier.

Après la défaite des patriotes à St-Charles, on sait que Nelson et ses lieutenants tentèrent de passer la frontière pour se sauver aux Etats-Unis. Partis le 1er décembre 1837 les Dr. Nelson, Thomas Storrow Brown, Marchesseault, Rodolphe des Rivières, le capitaine Jalbert et le Dr. Kimber marchèrent depuis 4 heures du soir jusqu'au lendemain matin, alors que vers les sept heures, rompus de fati-

gue, affamés, ils arrivèrent au moulin à farine de notre patriote Jean-Baptiste Bousquet qui leur ouvrit et leur servit à déjeuner. Restaurés, nos fuyards reprirent leur chemin vers les Etats-Unis à travers bois, car les routes étaient bien surveillées. D'après leur témoignage, ils vécurent trois jours d'existence de bêtes traquées.

Quelques jours avant cette action si humaine de donner à manger à ceux qui ont faim, Jean-Baptiste Bousquet s'était rallié au camp de la Pointe-Olivier, improvisé par E. E. Malhiot, pour intercepter à leur retour de St-Charles les troupes de Wetherall.

Le 16 décembre 1837, Jean-Baptiste Bousquet était arrêté et emprisonné à Montréal le lendemain. Il fut libéré le 8 juillet suivant sous une caution de 1,000 livres. Son emprisonnement avait-il changé ses idées politiques et ralenti son zèle envers la société des Frères Chasseurs? Non, ce descendant de Jean Bousquet, l'armurier venu de France au Canada avec le régiment de Carignan, tenace jusqu'à l'opiniâtreté, entêté comme un Breton, retourna à son moulin et s'appliqua plus que jamais à augmenter le nombre des Frères Chasseurs et à prêcher sa doctrine d'indépendance à ses concitoyens. Il fit plus il fut même mêlé dans la nuit du 3 au 4 novembre 1838, à la fameuse partie de chasse qui devait avoir comme fin ultime, la prise du Fort de Chambly. Ayant déjà été emprisonné, tous ses actes et démarches devaient être surveillés. Ainsi, il fut de nouveau arrêté, au lit, cette fois, le 27 novembre 1838 et emprisonné de nouveau à Montréal trois jours après. MM. Joseph Archambault de St-Césaire, Vital Patenaude, Jacques Archambault, Julien Lessard, Ignace Trahan déposèrent contre lui (1). Il séjourna en prison à partir du 30 novembre jusqu'au mois de février suivant. Ce n'est qu'au cours de ce mois que notre patriote subit son procès en cour martiale, avec Louis Bourdon et François Guertin ses co-paroissiens et collaborateurs et fut condamné à la potence le 28 février 1839.

Ce châtement fut par la suite commué en celui de la déportation. Suivant sa déclaration du 9 février 1839, Jean-

(1) Voir *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, 1925-26.*

Baptiste Bousquet se dit célibataire et âgé de 44 ans. En conséquence, il serait né en 1794, alors que la vérité est toute autre. Dans son acte de naissance daté du 30 septembre 1786, il est dit fils de Michel Bousquet et de Brigitte Adam et eut pour parrain et marraine, Jean-Baptiste Adam et Brigitte Bousquet. Il était le benjamin d'une famille de 16 enfants dont 9 garçons et 7 filles.

Pourquoi notre patriote déclara-t-il n'être âgé que de 44 ans alors qu'il en avait déjà 52? Cette erreur dans sa déclaration a certainement empêché M. Fauteux de découvrir son acte de baptême. Tout simplement parce que Jean-Baptiste à l'instar de plusieurs de nos anciens ignorait son âge. Son père, chargé de famille, semble n'avoir pas eu de demeure fixe, puisqu'on le rencontre tantôt à St-Césaire, tantôt à St-Denis, quand ce n'est à St-Charles et la Présentation. Ses moyens pécuniaires ne devaient pas lui permettre de payer des études à ses enfants et notre héros, comme le reste de ses frères et soeurs, dût être obligé de commencer à gagner sa vie bien jeune. Ce qui vient fortifier l'hypothèse qu'il s'agit bien du bon Jean-Baptiste Bousquet, c'est qu'il appartenait à une famille de patriotes. Joseph Marie son frère qui prit part à la bataille de St-Denis avec Denis, un autre de ses frères, cultivateur du même lieu, virent tous deux leurs réclamations rejetées par la Commission des Pertes pour effets pillés par les troupes.

Un autre fait vient se souder à cette affirmation et l'appuyer, c'est le mariage de son frère à Louise Jalbert, qui devait être une parente du Capitaine de milice François Jalbert. La logique veut qu'un tel réseau de preuves se nouant autour de Jean-Baptiste Bousquet, nous fasse admettre que la date de naissance précitée est bien la bonne.

Un peu plus haut, il est dit que la peine de mort imposée à notre patriote, fut commuée en celle de déportation. Le 26 septembre, il s'embarquait donc au Pied du Courant avec 57 autres patriotes enchaînés deux par deux, à quatre heures de l'après-midi, pour se rendre à Québec, où, sous l'escorte d'un fort détachement de cavalerie, on les embarquait à bord du Buffalo avec 23 autres prisonniers venus du Haut-Canada. Le Buffalo levait l'ancre le 28 septembre à 6 heures du matin et, le 13 février 1840, ils arrivèrent à

Hobartown où, l'on débarquait les déportés du Haut-Canada. Enfin, le 24 février, ils virent Sydney, mais ne purent descendre à terre que le 11 mars suivant. Cet affreux voyage avait duré 6 mois.

Qui dira jamais les souffrances morales de nos pauvres prisonniers politiques quand, ils apprirent qu'on voulait les envoyer à l'Île Norfolk située à 900 milles de Sydney, cette station pénitentiaire surnommée l'Enfer, et dont ils avaient certainement entendu parler? Grâce à l'intervention de Mgr. Polding, qui alla jusqu'à se porter garant de leur bonne conduite, heureusement, ce terrible projet fut abandonné et nos compatriotes furent conduits sous bonne garde à Long Bottom, à huit milles de Sydney. Ils firent ce trajet à pied, sous un soleil de plomb et à quatre heures de l'après-midi ils virent pour la première fois ce bagne qui devait être le leur pour un temps indéfini. Sitôt rendus, on les réunit dans la cours et, on procéda à la lecture des règlements de cette prison. Les déportés se virent menacés de 50 coups de fouet pour tentative d'évasion. Colborne avait eu soin de prévenir les autorités, que nos patriotes étaient tous de terribles criminels.

Durant 20 mois, on les employa dans les environs à extraire, concasser et transporter la pierre destinée à l'amélioration des routes nous dit M. G. Filteau dans son Histoire des Patriotes. La surveillance étroite des premiers jours, se fit moins rigoureuse à mesure que les autorités du camp constatèrent que nos patriotes n'étaient pas aussi dangereux qu'on les avait représentés et qu'en somme, ils avaient tous un bon caractère. Aussi, plus tard, on leur permit de louer leurs services aux gens du pays, à raison de 30 shillings par jour pour ceux qui n'avaient pas d'instruction et 40 shillings pour les autres.

Nos exilés étaient tenus de déposer à une banque d'épargne, la moitié de leurs gages pour servir lors de leur remise en liberté. A leur arrivée au camp, un détail du programme dut les faire frémir: ils apprirent qu'il n'y avait pas de souper pour eux et, qu'après avoir travaillé tout le jour à de rudes besognes, on les enferma à 5.30 ou 6 heures du soir, dans leur baraque sans manger quoi que ce soit.

Au Canada, on n'oubliait pas nos compatriotes exilés et quelques-uns s'entremirent pour implorer leur pardon, tandis que d'autres leur faisaient parvenir des sommes d'argent.

Jean-Baptiste Bousquet n'eût pas à attendre l'amnistie générale de 1849 pour revenir au Canada. Il obtint sa grâce en 1844 ainsi que ses compagnons du même bague. Il revint au Canada avec 37 autres camarades assez fortunés pour défrayer le coût de leur passage, en janvier 1845. Tous les 37 patriotes s'étaient embarqués à Sydney, le 9 juillet 1844 à bord de l'Achille et le bateau leva l'ancre le lendemain. Ce dût être un nouveau serrement de coeur pour nos patriotes de laisser 15 de leurs compagnons pas assez fortunés pour les accompagner, sur une terre si peu hospitalière. Nos trente-sept patriotes d'un commun accord, avaient fixé Londres pour terme de leur voyage car, ils n'avaient pas l'argent nécessaire pour poursuivre plus loin leur route. Ils demeurèrent 5 jours à Londres, se cherchant un passage pour quelque port des Etats-Unis nous dit M. Léandre Ducharme dans son Journal d'un Exilé Politique: "Nous étions tous sans ressource, étrangers, et nous ne savions comment sortir de cet embarras."

On sait que Jean-Baptiste Bousquet revint au Canada par voie de Boston, le 18 janvier 1845. Par quel miracle, nous l'ignorons. L'autre contingent parti de Sydney le 14 janvier 1848, arriva à Québec le 17 juin suivant. Jean-Baptiste Bousquet revint à St-Césaire. Son moulin devait être vendu et il n'avait plus d'argent pour le racheter. On nous apprend, qu'il était ruiné. Il ne survécut qu'un an après son arrivée. Epuisé, malheureux, malade, il décéda à St-Césaire, à l'âge de 60 ans, le 7 février 1846. Les chagrins, les privations, la misère avaient avancé sa fin. Le 9 février 1846 il fut inhumé dans le cimetière de St-Césaire en présence de MM. François Bouthillier, Brunelle, A. Consigny, H. Goldie, M. Lemay et Guillaume Montplaisir.

La mort mettait fin aux épreuves d'un homme de coeur dont toute la faute avait été d'avoir osé défendre nos libertés contre un régime odieux.

## Question

Lorsque, en 1945, pour une thèse à l'Université de Montréal, j'ai compilé la bibliographie de l'historien Joseph-Edmond Roy, j'ai rencontré une énigme bibliographique que je pose aux lecteurs du B. R. H. Il s'agit d'un travail sur la famille Cugnet, dont l'un des membres surtout, François-Joseph, s'est illustré dans le Droit et la Jurisprudence, au Canada.

Les Mémoires de la Société Royale du Canada, pour la séance de mai 1895, à la page CV, portent la mention: "Les travaux suivants ont été lus et acceptés pour impression: (...) *Une famille de robe: les Cugnet*, par monsieur Joseph-Edmond Roy (...)" . Mais ce travail n'a jamais été publié dans les Mémoires de la Société Royale.

Mgr Camille Roy, dans son Histoire de la Littérature canadienne, nouvelle édition, Québec, 1930, page 71, énumère les oeuvres publiées de J.-Edmond Roy, dont *La Famille Cugnet*.

Le Père P.-V. Charland, O.P. dans le B. R. H., de juillet 1914, page 212, réfère à *La Famille Cugnet* de J.-Edmond Roy, au sujet du décès de Louise-Charlotte Cugnet.

Or, des nombreux libraires, bibliophiles et bibliothécaires que j'ai consultés, des parents et amis de J.-Edmond Roy que j'ai rencontrés, aucun n'a pu me certifier l'existence d'une telle publication. Personne ne l'a vue.

Qu'est-ce à dire? Cette publication existerait-elle vraiment, ou ne s'agirait-il que d'un manuscrit mentionné par erreur?

G. M.

---

# Une tentative d'assassinat sur la personne d'un ancien seigneur canadien

Par ROBERT-LIONEL SEGUIN

Montréal

L'un des anciens seigneurs canadiens les mieux connus, le marquis de Lotbinière, propriétaire des seigneuries de Rigaud, Vaudreuil, Alainville et Lotbinière, aurait passé près de périr par le fer d'un certain individu. L'attentat aurait eu lieu à Boston en 1777. Cet ex-seigneur canadien qui méritait une fin plus glorieuse, réussit heureusement à se soustraire à son agresseur. Voici les circonstances du drame, attestées par la victime elle-même. (1)

Le 12 avril 1777, vers les huit heures du soir, le marquis de Lotbinière quitte le café Marston à Boston. Il fait route avec son ami Prince qui se rend à un autre établissement semblable où l'attend Haywood. Sur l'invitation de son compagnon, le marquis entre au nouvel endroit. Il est à peine attablé depuis trois ou quatre minutes causant avec quelques messieurs, qu'il se sent tirer par le bras. Il reconnaît aussitôt un quidam connu là-bas sous le nom de Maresquelle. Ce dernier prie M. de Lotbinière de sortir sous prétexte qu'il veut lui parler seul à seul.

Une fois dans la rue, le marquis demande par trois ou quatre fois à son compagnon ce qu'il lui veut. Celui-ci, l'appelant toujours respectueusement du nom de "Monsieur", élude la question en lui faisant signe de le suivre plus loin. Les deux hommes s'engagent bientôt dans une autre petite avenue où le marquis, n'y tenant plus, exige de son homme qu'il lui dise ce qu'il attend de lui. C'est alors que le dénommé

---

(1) Détail de l'assassinat prémédité de longue main et d'autres crimes commis sur ma personne le douze de ce mois à la nuit, par un certain quidam qui, depuis qu'il est à Boston, se donne sous le nom de Maresquelle, (dans la route de S. Dominique à Boston, il s'est donné sous celui de Rosemare) — L'original de ce document appartenait à Monsieur Franklin Bache, de West-Chester, Pennsylvanie, descendant de Benjamin Franklin et de Carol of Carolltown. Il était versé à un dossier marqué "Lotbinière", trouvé parmi les archives privées de Benjamin Franklin.

Maresquelle se plaint qu'ayant rencontré l'ancien seigneur canadien et Haywood sur le quai, le 15 mars précédent, le marquis l'a dépassé "d'un air fier" négligeant de répondre à son salut. Surpris, M. de Lotbinière ne nie rien, mais il fait observer que son interlocuteur se trouvait alors avec un nommé Godereau, canadien affilié avec les indiens. Cet agent tentait depuis longtemps de faire passer le marquis comme un ennemi des Etats. Si M. de Lotbinière avait rendu le salut, il risquait de se faire reconnaître par le dit Godereau qui en aurait profité pour l'incriminer d'avantage en présence du magistrat Haywood. Maresquelle déclare qu'il sait tout cela. Le marquis étonné lui demande pourquoi il insiste tant à poursuivre une telle conversation. Les deux hommes discutent et comme M. de Lotbinière exige que Maresquelle précise une certaine accusation, ce dernier fait subitement trois pas en arrière et sans prévenir le marquis de se mettre en défense, tire l'épée du fourreau et en dirige la pointe vers son vis-à-vis.

Le marquis ne veut pas croiser le fer avec un semblable quidam (c'est du moins ce qu'il allègue sous serment dans sa déposition). Il ne degaine même pas. Le gentilhomme se jette sur son opposé, parant de la main gauche la lame qui lui est destinée et saisissant son adversaire au corps, il rompt l'arme à un peu plus du tiers. Mais dans le bref engagement, le marquis a le bout de l'auriculaire coupé ainsi que le dessus de la main blessé. L'assaillant réussit cependant à se dégager pour revenir derechef à la charge. Le marquis le suit de près pour s'en saisir de nouveau, mais à cet instant, le vieux seigneur est frappé à la tête avec le tronçon de l'épée ce qui lui inflige plusieurs blessures, à savoir une à la tempe gauche; une seconde à la paupière de l'œil du même côté, ce qui a beaucoup inquiété le blessé pour quelques heures, croyant l'œil attaqué par la cuisson qu'il en ressentait; une troisième sous le même œil; une quatrième à droite de la lèvre supérieure; une cinquième sur la gorge, à droite; enfin une sixième sur la partie haute du nez, à gauche.

La rixe attire nombre de gens et l'agresseur pour se défendre accuse le marquis d'être un ennemi des Etats. Sur ce, et pour éviter d'être conduit au corps de garde, M. de Lotbinière insiste pour qu'on l'amène chez Bowdoin, président

du conseil. Un connétable qui vient d'arriver acquiesce à la demande du marquis. Ce fonctionnaire veut d'abord dégrafer le ceinturon d'épée de l'ancien seigneur, mais devant son calme il s'excuse et n'en fait rien. Accompagné d'un soldat, le connétable et le marquis se rendent chez Bowdoin, où rendus dans la cour les deux hommes veulent laisser seul le marquis. Ce dernier les prie de rester vu l'état de ses vêtements et de ses blessures. Madame Bowdoin semble très effrayée par le désordre dans l'habillement du marquis, mais ce dernier l'a vite rassurée. Le trio entre dans un salon. Bientôt arrive le dénommé Maresquelle accompagné de tout le monde qu'il a pu rassembler. En présence du magistrat suprême de la province, l'agresseur accuse le marquis d'être un ennemi des Etats. Le vieux gentilhomme riposte en chargeant le drôle d'une tentative d'assassinat. Maresquelle n'en est pas à ses premières aventures. Il prétend effrontément que son épée s'est brisée en combat loyal avec le marquis et que les blessures de ce dernier en sont la preuve. Il qualifie M. de Lotbinière de "bougre et de Jean-foutre". Il est évident qu'il veut forcer le marquis à se mettre en colère pour qu'il commette des actes qui serviront contre lui. Bientôt arrivent Marec et de Lagarde qui se retirent à l'écart avec Bowdoin. Pendant ce temps, Maresquelle continue d'injurier la victime la provoquant à l'épée, au pistolet, à coups de fusil, à coups de poing, à coups de bâton. La litanie d'insultes ne parvient pas à déclencher la querelle anticipée. Le drôle devant son insuccès prétend que le marquis a toujours refusé ses cartels. Ce dernier lui ayant demandé lesquels, l'accusateur ne peut rien préciser et répond par le silence.

Le magistrat Bowdoin étant revenu dans la chambre, il présente un verre de vin au marquis qui le refuse poliment prétextant qu'il ne boit jamais entre les repas. L'accusation de tentative d'assassinat renouvelée, le soi-disant Maresquelle est amené et le marquis rédige une déposition écrite de l'incident. Elle est reçue et assermentée, le 29 avril 1777, vers onze heures du matin au bureau des juges de paix de Boston, par Samuel Pemberton, magistrat en fonction dans toute l'étendue du Massachusetts.

## Bâtonniers de Montréal

---

- 1933-34 . . . . Henry-Noël CHAUVIN, C.R.  
1934-35 . . . . L'hon. André FAUTEUX, C.R., C.P.  
1935-36 . . . . Arthur VALLEE, C.R.  
1936-37 . . . . J.-A. MANN, K.C.  
1937-38 . . . . Pierre BEULLAC, C.R.  
1938-39 . . . . Paul LACOSTE, C.R.  
1939-39 (oct.) A.-W.-P. BUCHANAN, K.C.  
1939-40 . . . . Lawrence MacFARLANE, K.C.  
1940-41 . . . . Francis FAUTEUX, C.R.  
1941-42 . . . . L'hon. Elie BEAUREGARD, C.R.  
mai-octobre 1942 Warwick CHIPMAN, K.C.  
novembre 1942 — mai 1943 Robert-C. McMICHAEL, K.C.  
1943-44 . . . . Charles-Auguste de L. HARWOOD, C.R.  
1944-45 . . . . Antonio PERRAULT, C.R.  
1945-46 . . . . John-T. HACKETT, K.C., M.P.  
1946-47 . . . . J.-Alexandre PRUD'HOMME, C.R.  
1947-48 . . . . Gustave MONETTE, C.R.  
1948-49 . . . . Chilion-Gravès HEWARD, K.C.  
1949-50 . . . . L'hon. F.-Philippe BRAIS, C.R.  
1950-51 . . . . L'hon. Edouard ASSELIN, C.R.  
1951-52 . . . . W.-B. SCOTT, K. C. (1)

---

(1) Supplément à la liste de Me Maréchal Nantel, C.R., parue dans le **B. R. H.**, avril 1933, pp. 222-224. Communiqué par M. Jean-Jacques Lefebvre.

**TABLE DES MATIÈRES DU CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME DU  
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES**

1951

ALLAIRE.—Vente par François Allaire à Messieurs le curé et marguilliers de l'église de la basse-ville de Québec.....	42
ALLEMANDS.—Les colons allemands de Saint-Gilles et leurs descendants dans Lotbinière .....	50
ANNEXION.—Denis-Benjamin Viger et le problème de l'annexion.....	195
ARMOIRIES, Les.—Robert LaRocque de Roquebrune.....	143
AUDOUART.—Procuration par l'Hôtel-Dieu de Québec à Sébastien Cramoisy, 1652 .....	39
BAILLY DE MESSEIN.—Genealogy of the Bailly de Messein Family in the United States .....	27, 77
BATONNIERS DE MONTREAL, 1933-1952.—Jean-Jacques Lefebvre.....	226
BOUSQUET.—Jean-Baptiste Bousquet, le patriote. J.-Gérard Bousquet....	217
CRAMOISY.—Procuration de l'Hôtel-Dieu de Québec à Sébastien Cramoisy, 12 octobre 1652.....	39
EGLISE de la basse-ville de Québec (1700).....	41
FLAMAND.—La famille De Hurel dite Flamand. Gérard Malchelosse....	71
FORTIER.—La famille Fortier. Roland-J. Auger .....	171
HOFFMANN.—Adam Hoffmann. Dr Arthur Caux.....	59
HOTEL-DIEU DE QUEBEC.—Procuration de ... à Sébastien Cramoisy (12 octobre 1652).....	39
HUREL.—La famille De Hurel dite Flamand. Gérard Malchelosse.....	71
KOCH.—Balthazar Koch. Dr Arthur Caux.....	57
LA TOUR.—Les oeuvres de l'abbé Bertrand de La Tour.....	17
LAVERDIÈRE.—Origine et variations du nom. L'abbé J.-W. Laverdière	44
LE MAISTRE.—Anne LeMaistre, veuve de Louis Le Roy, de Dieppe. Léon Roy .....	67
LE MOYNE DE SERIGNY : sa descendance.—Hon. E. Fabre-Surveyer....	185
LODER.—George Loder. Dr Arthur Caux.....	56
LOTBINIÈRE.—Les colons allemands de Saint-Gilles et leurs descendants dans Lotbinière. Dr Arthur Caux.....	50
LOTBINIÈRE, Le marquis de.—Une tentative d'assassinat sur sa personne .....	223
LOUIS SEIZE.—La famille Louis Seize. Roland-J. Auger.....	171
MASCOUCHE.—Le manoir de Mascouche.....	49

MATTE.—Le capitaine Pierre Matte. Jean-Jacques Lefebvre.....	165
MONTREAL.—Bâtonniers de Montréal. 1933-1952. J.-J. Lefebvre.....	228
MORISSET.—Notre plus ancienne famille Morisset. Léon Roy.....	123, 207
NAPPERT.—Les Nappert. Dr Arthur Caux.....	60
NOBLESSE.—La noblesse de France. Robert LaRocque de Roquebrune .....	101, 135
NOMS, SURNOMS et PARTICULES.—Robert LaRocque de Roquebrune	148
NORMAND.—Nos plus anciennes familles Normand et Normand dit LaBrière. Léon Roy.....	9
PLANTÉ.—La famille Planté. Roland-J. Auger.....	172
QUEBEC.—Eglise de la basse-ville. 1700.....	41
QUESTIONS .....	61, 206, 222
RIBERDY.—La famille Riberdy. Roland-J. Auger.....	172
ROBENHEIMER.—Adam Robenheimer. Dr Arthur Caux.....	56
SAINT-DENIS.—La famille Saint-Denis, de Laprairie. Jean-Jacques Lefebvre .....	19
SAINT-GILLES.—Les colons allemands de Saint-Gilles et leurs descendants dans Lotbinière. Dr Arthur Caux.....	50
SAINTE-MARIE.—La famille Sainte-Marie, de Laprairie.....	179
SEIZE.—La famille Louis Seize. Roland-J. Auger.....	171
SULTE.—Les idées politiques de Benjamin Sulte.....	5
VAUDREUIL.—Les Gobelins du Manoir de Vaudreuil. Robert-Lionel Seguin .....	61
VIGER.—Denis-Benjamin Viger et le problème de l'Annexion.....	195
WAGNER.—Jean Wagner. Dr Arthur Caux.....	55

---

Nous avons des raisons  
d'être fiers du passé  
de notre pays

VOUS SEREZ FIERS DE VOS  
TRAVAUX D'IMPRIMERIE  
EXÉCUTÉS CHEZ



IMPRIMEURS  
LITHOGRAPHES  
• ÉDITEURS •

Studio d'Art

•

8125 St-Laurent    MONTRÉAL 14    DUpont \* 5787

---



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

# “CITADELLE”

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



LES PRODUCTEURS DU SUCRE  
D'ÉRABLE DU QUEBEC

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



---

---

*La Capitale de la Province de Québec, depuis la Confédération*

# QUEBEC

1 5 3 5

1 8 3 1

1 6 0 8

1 8 3 3

*Siège du Gouvernement du Canada, pendant plusieurs années,  
avant 1867*

1535 Séjour de Jacques Cartier à Québec.

1608 Fondation de Québec par Samuel Champlain.

1831 Octroi de la première charte municipale à Québec.

1833 Élection du premier conseil de ville de Québec.

## CONSEIL DE VILLE — 1950-53

Maire et Président du Comité Administratif: Son Honneur Lucien Borne.

Leader du Conseil de Ville: M. l'échevin Alphonse Boutet.

Membres du Comité Administratif: MM. les échevins D. Blais, L.-E. Caron, H. Gagnon, A.-H. Légaré, J. Matte et W. Samson.

Autres membres du Conseil de Ville: MM. les échevins H. Beaupré, U. Bédard, G. Boucher, D. Burns, U. Caumartin, A. Chalifour, J. Conseiller, G. Flibotte et R. Gendron.

~ Ville historique, port de mer d'importance nationale, centre touristique, Québec attire, tous les ans, en temps normal, des centaines de milliers de visiteurs.

Sur le sol du vieux Québec se sont déroulés, pendant des siècles, les principaux événements de l'histoire de notre pays.

Un vaste territoire agricole, très prospère, entoure notre ville. D'immenses domaines de chasse et de pêche se trouvent à quelques milles à peine de l'ancienne capitale.

QUEBEC est l'endroit idéal pour l'établissement de nouvelles entreprises commerciales et industrielles.

---

---

LE  
**GOVERNEMENT DE LA PROVINCE  
DE QUÉBEC**

---

Met à la disposition de ceux qui veulent connaître et étudier l'histoire du Canada et plus particulièrement de la Province de Québec, un service de renseignements de premier ordre:

**LES ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**

---

Les Archives de la Province renferment des milliers et des milliers de pièces manuscrites, classées et indexées. En outre de ces archives manuscrites proprement dites, le département des Archives met à la disposition de ceux qui veulent travailler ou s'instruire, une bibliothèque canadienne de plusieurs milliers de volumes et de brochures, des séries considérables de journaux et de revues.

Des milliers de dossiers, portraits, gravures, photos, sur les hommes et les choses de la Province de Québec et du Canada sont à la disposition des chercheurs et des étudiants.

Un personnel spécialisé, attentif et bien disposé est toujours prêt à aider ou à renseigner ceux qui viennent visiter ou consulter les Archives.

On peut travailler aux Archives de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

---

**ARCHIVES DE LA PROVINCE  
PARC DES CHAMPS DE BATAILLES  
QUÉBEC**

---

---

---

---

---

---

---



